

Rapport d'activité Police cantonale de Genève 2015



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	1
REMARQUES LIMINAIRES.....	2
A PROPOS DE LA STATISTIQUE POLICIERE DE LA CRIMINALITE (SPC).....	2
CONSTRUIRE LA SECURITE : UN DEFI PERMANENT	3
INFRACTIONS AUX DISPOSITIONS PENALES ET AUTRES LOIS FEDERALES/CANTONALES	15
PROTECTION DE L'ETAT ET DU MILIEU INTERNATIONAL.....	34
POLICE ADMINISTRATIVE.....	36
AMENDES ET ORDONNANCES PENALES	38
PILOTAGE OPERATIONNEL.....	41
2016 : LES AXES PRINCIPAUX.....	45
DIVERS INDICATEURS STATISTIQUES.....	47
BILAN SOCIAL DE LA POLICE	51

REMARQUES LIMINAIRES

Le présent rapport donne une vue de l'activité de la police durant l'année 2015, par prestations, et suit la structure du rapport de gestion du Conseil d'Etat. L'option retenue consiste à mettre en évidence un certain nombre d'éléments marquants, qu'il s'agisse de l'activité 2015 ou des perspectives 2016. De ce fait, les prestations ne sont pas présentées ou développées de la même manière.

La présente édition inclut le deuxième bilan social de la police.

Les données statistiques portent sur la statistique policière de la criminalité et sur des données décrivant l'activité générale de la police. Le volume de ces données est limité dans le présent rapport. Les données complètes concernant la criminalité et le rapport d'activité 2015, ainsi que la statistique des accidents de la circulation, sont consultables sur le site Internet de la police.

<http://www.ge.ch/police/a-votre-service/statistiques/>

A PROPOS DE LA STATISTIQUE POLICIERE DE LA CRIMINALITE (SPC)

Pour accéder au rapport national, aux diverses données et aux aspects méthodologiques, nous vous invitons à consulter les pages Internet de l'office fédéral de la statistique (OFS).

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19.html>

Sur le plan méthodologique, rappelons que cette statistique est produite selon la date dite de sortie, c'est-à-dire le moment où l'affaire est suffisamment documentée pour être transmise à la justice. D'une année à l'autre, il peut y avoir un décalage entre la date présumée de commission et celle de sortie, en raison notamment des temps de traitement et de mise à jour.

A relever une spécificité pour la SPC 2015 qui affecte le total des infractions au code pénal, ainsi que le total des infractions contre le patrimoine, ainsi que le total des infractions contre la liberté :

"En 2015 dans le cadre de contrôles de qualité, la saisie de combinaisons d'infractions a été vérifiée (par exemple, un vol par effraction est, normalement, combiné à un dommage à la propriété et à une violation de domicile). Cela implique une amélioration de la qualité de la saisie et des augmentations possibles entre 2014 et 2015 sur le total des infractions pour certains cantons, sans que la criminalité elle-même n'ait évolué. Nous invitons le lecteur à suivre l'évolution de la criminalité au fil du temps à partir des fréquences calculées sur la base d'infractions sélectionnées disponibles ci-après dans le présent rapport, respectivement sur internet pour une évolution temporelle."

Source : Office fédéral de la statistique : Statistique policière de la criminalité (SPC). Rapport annuel 2015.

Les effets sur la SPC pour le canton de Genève sont documentés dans le présent rapport d'activité.

Genève, mars 2016

CONSTRUIRE LA SECURITE : UN DEFI PERMANENT

La statistique policière en matière de criminalité (SPC) nous amène chaque année à observer le recul nécessaire pour comprendre et analyser l'évolution de notre politique sécuritaire. A la lecture des chiffres depuis 2011, je retiens deux tendances.

La première marque une diminution claire et affichée des brigandages, des cambriolages et des vols sur la voie publique. La politique criminelle commune, l'action coordonnée de tous les acteurs de la chaîne sécuritaire, y compris des communes à travers les contrats locaux de sécurité, et la présence renforcée de la police cantonale, sont autant d'éléments qui contribuent à ce succès.

L'augmentation marquée des contrôles et le niveau élevé des arrestations découlant de cette mobilisation est d'autant plus remarquables que la police a été fortement engagée au profit de la Genève internationale et la vigilance accrue lors de la menace terroriste de la fin de l'année 2015.

Malgré cette évolution favorable, le nombre d'infractions relevées à Genève, canton et ville, est encore trop élevé en comparaison du reste de la Suisse. Si le contexte économique, urbain et géographique constitue un élément d'explication, la nécessité de poursuivre avec détermination l'action initiée en ressort d'autant plus clairement.

Ces chiffres font également apparaître une autre tendance concernant certains phénomènes, celle d'un palier en passe d'être atteint. C'est le cas notamment des infractions à l'intégrité corporelle et davantage encore des atteintes à l'intégrité sexuelle. Cela ne doit pas nous faire abdiquer face à cette forme de criminalité; le dispositif genevois en matière de violences domestiques permet aujourd'hui de mettre en lumière des actes encore trop peu dénoncés et donc impunis, je salue ici l'action déterminée des partenaires engagés dans ce combat.

D'autres violences sont également à prendre très au sérieux, celles perpétrées à l'encontre des fonctionnaires et dont la hausse est sans cesse plus marquée. Ces attaques verbale ou physique sont intolérables et nous rappellent dans quel climat les forces de l'ordre interviennent au quotidien pour garantir la sécurité de la population.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police le 1^{er} mai 2016 pose enfin les bases nécessaires permettant de confirmer et stimuler le travail entamé. La loi repose à la fois sur le renforcement de la collaboration avec l'ensemble des acteurs de la sécurité et sur le l'adaptation des moyens dont dispose la police cantonale pour lutter efficacement contre la criminalité d'aujourd'hui.

Le bilan de la SPC 2015 a le mérite de rappeler que la lutte en faveur de la sécurité est un défi au quotidien. C'est une mobilisation permanente qui s'inscrit dans la durée. Personne ne doit se satisfaire des succès d'étapes !

Pierre MAUDET
Conseiller d'Etat

SECURITE ET ORDRE PUBLICS

La police est chargée d'assurer la tranquillité, la sécurité et l'ordre publics, notamment en matière de circulation. En matière de tranquillité publique, cela comprend toutes les interventions ou réquisitions comme les bruits excessifs ou les problèmes de voisinage.

Le maintien de l'ordre public renvoie plus particulièrement à la gestion des interventions sur la voie publique avec un dispositif ad hoc de maintien de l'ordre en lien avec des manifestations, autorisées ou non.

ASSURER LA REPONSE D'URGENCE ET MAINTENIR LA SECURITE ET L'ORDRE PUBLICS AU QUOTIDIEN

La sécurité au quotidien se concrétise par des actions de prévention, de dissuasion et de répression.

Assurer la mission de police-secours est l'une des prestations essentielles de la police, qu'il s'agisse d'intervenir sur un flagrant délit, un accident de circulation avec blessé, ou de porter secours.

La prévention, le contrôle et la gestion de lieux centraux ou de transit (gares, aéroport, rues marchandes, etc.) ou liés à des activités particulières (banques et bijouteries par la gestion des alarmes, établissements publics, notamment nocturnes, etc.), forment une autre partie des activités liées à la sécurité publique.

La présence visible, le travail en partenariat et la recherche de réponses durables par la résolution de problèmes constituent les principes d'action de la police de proximité.

Dans le domaine de la sécurité routière, les actions se déclinent également en prévention, par exemple par l'éducation routière et la présence visible, en dissuasion et répression, notamment par le biais des contrôles de la vitesse et de l'alcoolémie, ainsi que les constats des autres infractions. Les accidents de la circulation relèvent, selon la gravité et les circonstances, de la mission de police judiciaire.

Événements, réalisations 2015

Coordination de la répression stupés

Cette opération a débuté au mois de février 2015. Elle vise à coordonner les actions opérationnelles des unités de police engagées dans la lutte contre tous types de trafics de stupéfiants. Ce nouveau concept englobe l'opération HYDRA (en place depuis 2011), qui se concentre sur la vente et l'achat d'héroïne sur la voie publique, de même que l'opération TEMBO qui concerne plus particulièrement la vente et l'achat de cocaïne ainsi que de marijuana.

Un effort particulier a été porté dès le début de l'opération sur le trafic de rue se déroulant au centre-ville. Les actions quotidiennes des divers services de police ont conduit à interpellé 1'915 individus, dont 719 ont été mis à disposition du Ministère Public et 213 déclarés en contravention. Dans ce cadre, plus de 6 kilos de cocaïne, 77 kilos de marijuana, 170'000 CHF, 102'000 Euros ont pu être saisis.

Sur le plan de l'héroïne, les actions coordonnées sur tout le canton ont permis d'interpeller 632 trafiquants d'origine albanaise dont 455 ont été mis à disposition du Ministère Public. En parallèle, ce sont 1'898 toxicomanes français et 64 toxicomanes domiciliés en Suisse qui ont été déclarés en

contravention. En lien avec ces interpellations, plus de 56 kilos d'héroïne, 150'000.- CHF et 80'000.- Euros ont été saisis.

Une phase d'acquisition et d'analyse du renseignement a été déclenchée courant 2015 dans le domaine des drogues de synthèse. Cette phase se poursuit en 2016.

Dispositif ALPHA

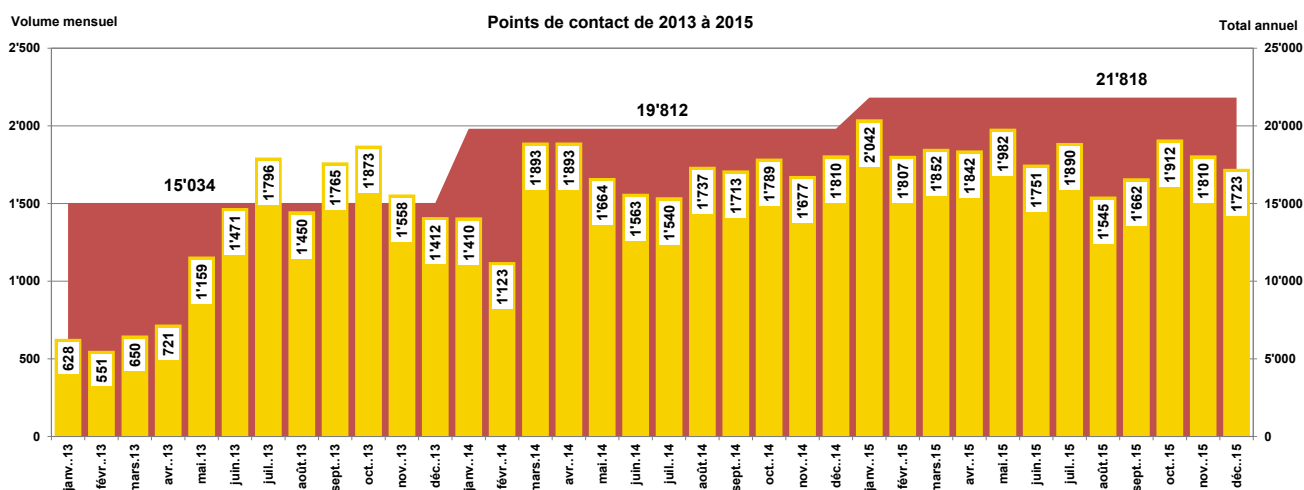
Ce dispositif s'inscrit dans la mise en œuvre opérationnelle des priorités dégagées par le Conseil d'Etat et le procureur général dans leur accord de politique criminelle commune, signé en août 2012 et renouvelé en septembre 2014. Il répond également aux attentes de la population exprimées lors des diagnostics locaux de sécurité de 2010 et de 2013, en termes de présence renforcée et de visibilité, en visant à contenir le sentiment d'insécurité généré notamment par la consommation ou la vente de drogue sur la voie publique.

Le dispositif ALPHA coiffe et coordonne depuis octobre 2012 les différentes opérations. Depuis le déclenchement de ce dispositif, les opérations qui le constituent ont évolué : certaines ont été arrêtées, d'autres ont vu le jour. Leur trait commun est une action visible et intensive sur la voie publique. Les contrôles effectués dans ce cadre illustrent cette approche.

Dispositif ALPHA				
	2013	2014	2015	Variation 2015 / 2014
Nombre de contrôles	22'920	25'170	25'973	3.2%
Nombre d'arrestations	1'233	1'273	1'254	-1.5%

Points de contact

Ce dispositif, appliqué par la gendarmerie depuis septembre 2012, vise à augmenter la présence visible dans les points sensibles, identifiés principalement par les chefs de poste. La présence est tant préventive que répressive. Ces points de contact ont lieu au moins une fois par patrouille et ont une durée de 20 minutes en moyenne. 21'818 points de contact ont eu lieu en 2015 (19'812 en 2014, 15'034 en 2013), soit près de 7'200 heures de présence visible, qui s'ajoutent aux autres formes de présence. Le graphique ci-après montre, outre le volume annuel, la distribution mensuelle. Les points de contact ont généré notamment 3'553 amendes d'ordre, 1'659 contraventions, 7'312 contrôles de véhicules et 9'479 contrôles de personnes.



Police-secours

Les réquisitions, c'est-à-dire les cas qui impliquent l'engagement d'une ou de plusieurs patrouilles pour gérer l'événement suite à un appel au 117 ou 112, saisies dans le système d'aide à l'engagement, sont stables, après trois années de baisse consécutive. La moyenne quotidienne s'établit ainsi à 225 réquisitions par jour (251 en 2011, année "culminante").

Réquisitions saisies dans le système d'aide à l'engagement

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015 / 2014
Total	80'891	84'390	91'885	89'483	85'595	82'086	82'399	0.4%

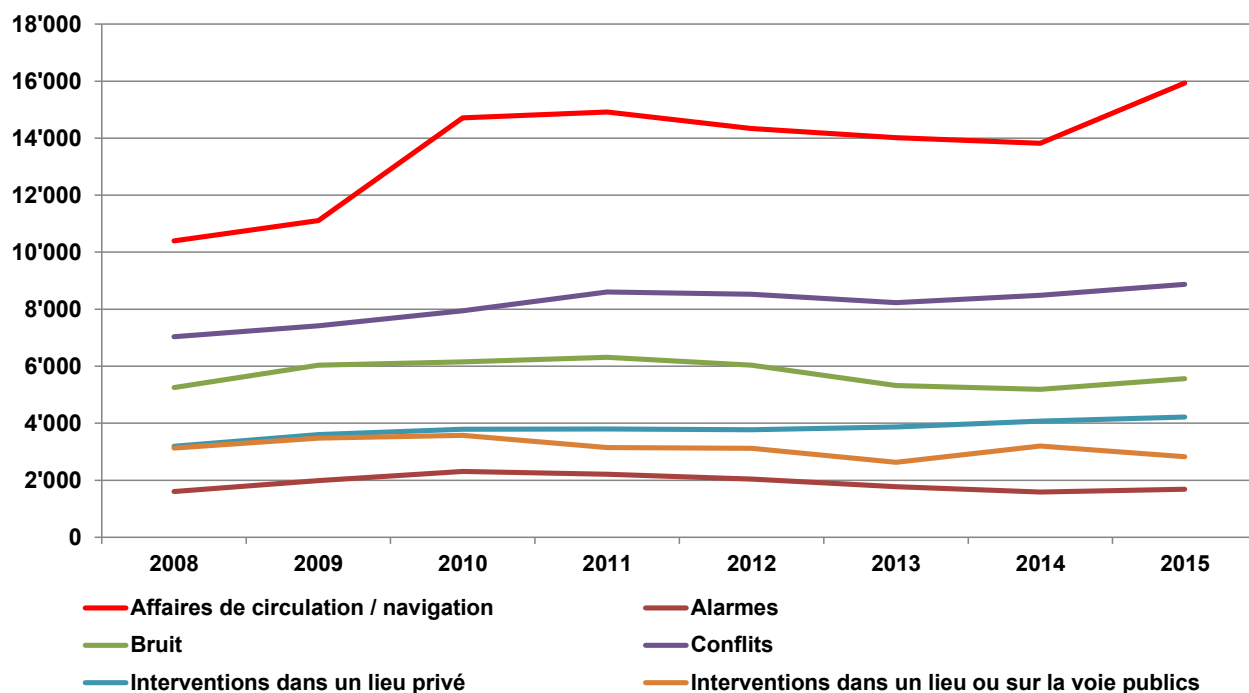
Afin de remettre le plus rapidement possible la patrouille à l'intervention et à la présence sur le terrain, le groupe de suivi judiciaire se charge de la finalisation des arrestations de police-secours, avec une capacité actuelle de reprise de 50% des arrestations sur 748 cas soumis. Provenance des cas traités : 244 venant de police secours, 37 du Corps des gardes-frontière (CGFR), 23 des polices municipales (APM) et 12 de la police des transports (TPO). Le temps moyen de traitement a diminué en 2015 (4 heures 45 minutes contre 5 heures 50 minutes en 2014).

Le tableau ci-après indique que les types de réquisitions et interventions augmentent sensiblement (7.5% par rapport à 2014). Il s'agit même du plus fort volume de la série. A l'exception des interventions dans un lieu ou sur la voie publique, toutes les rubriques de la sélection sont en hausse par rapport à l'année précédente. Le graphique montre toutefois que ces hausses sont contenues au regard de l'évolution depuis 2008. Les affaires de circulation / navigation font exception.

Réquisitions et interventions pour tranquillité et ordre publics Journal des événements de P2000

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Affaires de circulation / navigation	10'399	11'106	14'716	14'914	14'339	14'019	13'816	15'931	15.3%
Alarmes	1'601	1'987	2'312	2'209	2'041	1'777	1'590	1'685	6.0%
Bruit	5'247	6'040	6'151	6'311	6'033	5'319	5'188	5'560	7.2%
Conflits	7'034	7'415	7'943	8'607	8'520	8'233	8'492	8'868	4.4%
Interventions dans un lieu privé	3'193	3'606	3'791	3'800	3'775	3'872	4'074	4'220	3.6%
Interventions dans un lieu ou sur la voie publics	3'130	3'473	3'575	3'144	3'118	2'633	3'199	2'825	-11.7%
Total de la sélection	30'604	33'627	38'488	38'985	37'826	35'853	36'359	39'089	7.5%

Réquisitions et interventions pour tranquillité et ordre publics (sélection)



L'activité proactive de la police poursuit sa progression avec une hausse de 7.4% des contrôles de police.

Contrôles de personnes / véhicules Journal des événements de P2000

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Contrôles de personnes / véhicules	13'347	18'247	22'423	26'639	27'458	39'970	42'107	45'215	7.4%

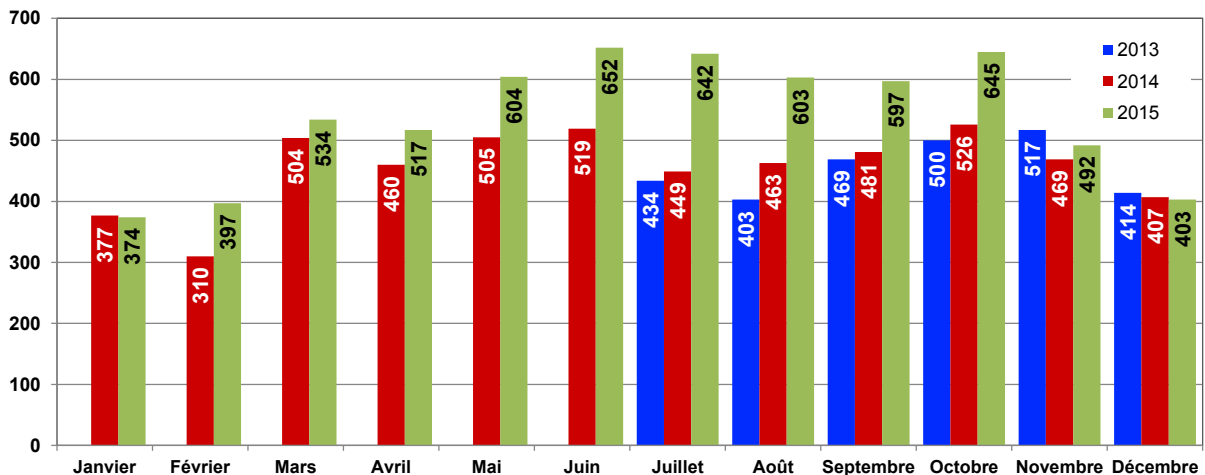
Police de proximité

Dans le cadre de la révision de la loi sur les agents de la police municipale, de la réorganisation POLICE 2015 et de la mise en œuvre du concept de sécurité de proximité présenté le 13 janvier 2013 par Monsieur le conseiller d'Etat Pierre Maudet, six contrats locaux de sécurité (CLS) ont été signés par le département de la sécurité et de l'économie (DSE) avec les communes de Carouge (12 avril 2013), Genève (pérennisé le 5 décembre 2014 après la signature initiale le 25 juin 2013), Vernier (2 juillet 2013), Meyrin (30 août 2013), Plan-les-Ouates (4 mars 2014) et Lancy (1^{er} avril 2015).

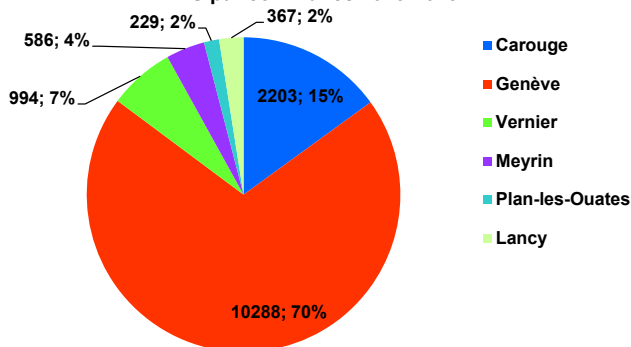
Au total, depuis 2013, les agents de police municipale de ces communes ont pris en charge 14'667 interventions sur appel de la centrale d'engagement de la police cantonale, dont 6'460 en 2015 (5'470 en 2014), ce qui présente un total d'engagement de plus de 14'790 heures.

Le premier graphique ci-après indique l'évolution mensuelle des interventions prises en charge par les polices municipales dans le cadre des six contrats locaux de sécurité. La distribution par commune, en volume et en part, apparaît dans le deuxième graphique. Enfin, le dernier graphique qui porte sur la répartition par types d'intervention montre que la moitié des interventions sont liées à des affaires de circulation.

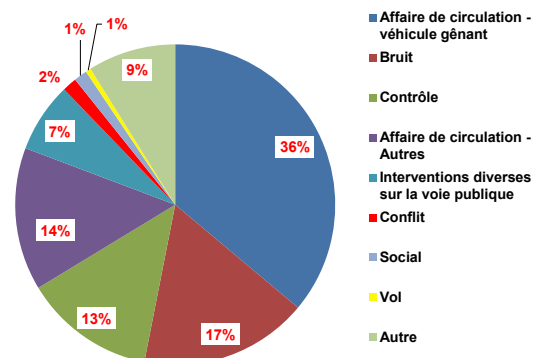
Nombre d'interventions prises en charge
par les APM dans le cadre des CLS



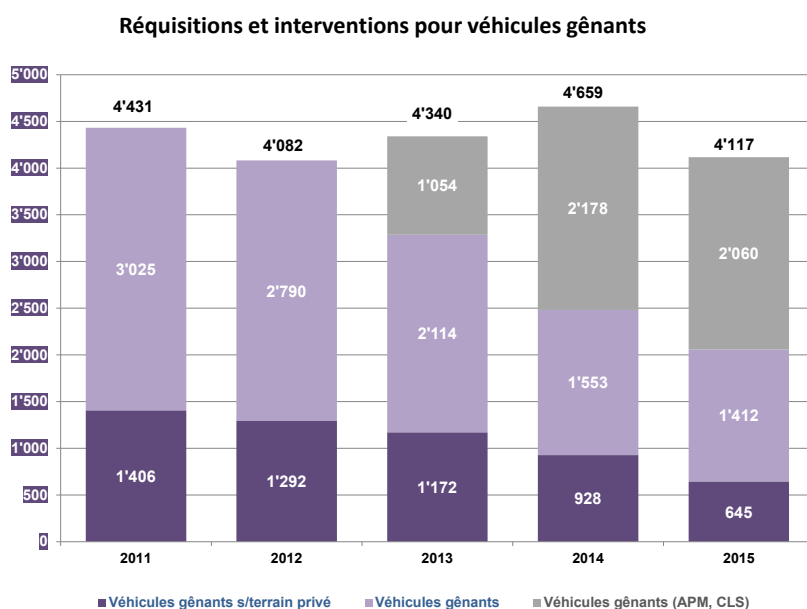
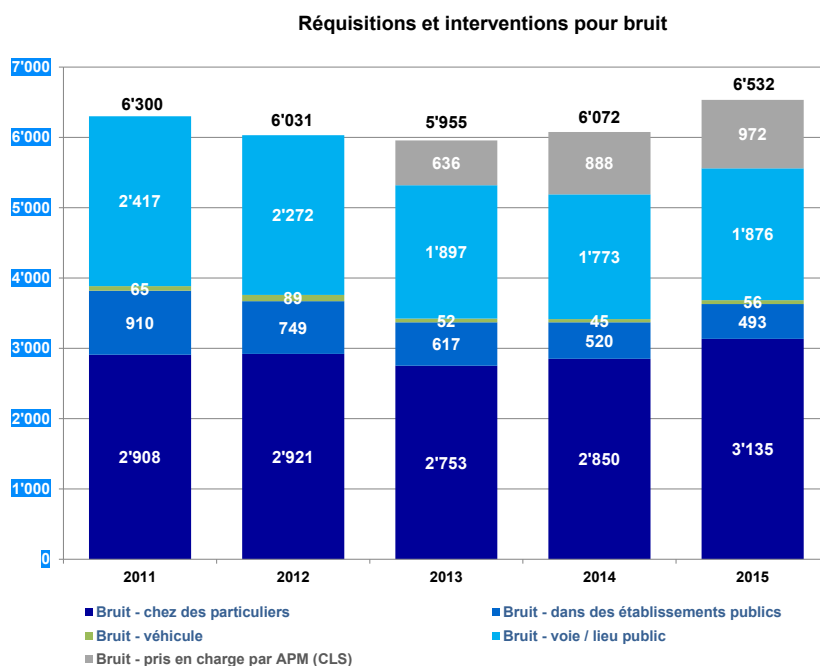
CLS par communes 2013-2015



Typologie des interventions 2013-2015



Dans le cadre de la collaboration entre l'Etat et les communes, il est intéressant de mettre en évidence la complémentarité des interventions traitées par la police cantonale et les polices municipales, ce qu'illustrent les deux graphiques ci-après sur deux thématiques spécifiques.



La police de proximité a par ailleurs mené des opérations hebdomadaires dans le cadre de l'opération coordonnée de répression stupés visant à juguler l'impact du trafic de stupéfiants dans le secteur des Pâquis et subsidiairement de Plainpalais.

Vidéoprotection aux Pâquis

Depuis mi-octobre 2014, une partie du quartier des Pâquis, à Genève, est équipé de caméras qui filment 24/24h et 7/7j l'espace public. Ce dispositif de vidéoprotection est un outil supplémentaire visant à renforcer l'efficacité de l'action de l'ensemble des acteurs de la chaîne sécuritaire. Il s'agit d'une expérience-pilote qui fait l'objet d'une évaluation indépendante, confiée à l'Université de Neuchâtel, sur deux ans. Après une année d'exploitation, les premiers résultats, reposant sur une enquête d'opinion, les statistiques de la police et des entretiens ciblés, ont été présentés fin 2015, dont nous reprenons ci-après un bref extrait.

- Les effets préventifs de la vidéoprotection en termes de criminalité correspondent aux principaux résultats des études scientifiques à ce sujet. On observe ainsi aux Pâquis une baisse de la criminalité de type rationnelle (qui intègre une réflexion coût-bénéfice de la part du délinquant, par exemple les vols) : -6.6% de délits de 2014 à 2015 dans la zone filmée. La criminalité dite « affective » (les actes de nature impulsive), quant à elle, ne varie pas. On constate un déplacement (ou « effet plumeau ») géographique du trafic de stupéfiants de la zone pilote vers les quartiers voisins, effet potentiellement impacté par une opération de la police axée sur cette thématique.
- La police estime que le dispositif de voie publique, dont la qualité des images est jugée comme étant très bonne, améliore l'efficacité de son action sur le terrain.
- Depuis l'installation des caméras, les habitants des Pâquis se disent plus en sécurité, en particulier pendant la nuit. Les personnes qui ne se sentent « pas du tout en sécurité » ont en effet diminué de plus de la moitié, passant de 25% à 10% actuellement.
- Au sujet des mesures qui pourraient être adoptées pour améliorer la sécurité du quartier, les répondants au sondage d'opinion privilégient une présence accrue de policiers plutôt que des caméras. Par contre, plus de 70% des personnes interrogées estiment qu'il faut conserver le système de caméras dans le quartier des Pâquis et plus de 60% de ces mêmes interviewés pensent qu'il faut étendre ce système à d'autres quartiers.

Police de la sécurité routière

La brigade de sécurité routière (BSR) est intervenue lors de 1'494 accidents avec blessés graves ou légers (1'627 en 2014), 9 (11) accidents mortels et 515 (587) accidents avec dégâts matériels.

La BSR s'est également chargée de 27 (45) escortes d'ambulance, 2 (4) escortes de transports d'organes et a procédé à 632 (540) contrôles de circulation.

Sécurité du lac et cours d'eau

La brigade de la navigation est intervenue en 2015 pour treize levées de corps (douze en 2014) faisant suite à un suicide, un meurtre commis en France et six levées de corps suite à un accident. Cinq causes de décès n'ont pas encore été déterminées.

Elle a été engagée dans le cadre de plusieurs événements: régates du Bol d'Or, Genève-Rolle-Genève, 114 autres régates et diverses manifestations lacustres (Fêtes de Genève comprises; 67 en 2014).

Vingt opérations extérieures (9 en 2014) du groupe de recherche électronique subaquatique (9 en France, 11 en Suisse).

Manifestations festives et sportives

Importants dispositifs d'engagement pour les pré-Fêtes et les Fêtes de Genève, la Lake Parade, ainsi que les matches de hockey et de football.

Collaboration internationale

Le Centre de coopération policière et douanière (CCPD) de Genève a traité 19'714 demandes en 2015, soit une augmentation de 5%. Les demandes suisses représentent le 70% des demandes. Le canton de Genève est à l'origine du 54% de ces dernières.

Perspectives 2016

Sécurité et ordre publics

Poursuite et développement des opérations de sécurité publique en fonction de la petite et moyenne criminalité et de la situation des secteurs (sécurité sectorielle). Dans le cadre de la deuxième convention de politique criminelle commune, signée à l'automne 2014, plusieurs mesures sont déployées : renforcement des contrôles de rue et saisies préventives d'objets dangereux et armes prohibées, renforcement de la présence préventive de nuit (gendarmerie, patrouilles de nuit de la PJ et des polices municipales), notamment les fins de semaine (bars, dancings, etc.), intensification des contrôles du personnel de sécurité des établissements publics, maintien des activités de la brigade anti-criminalité, en particulier de son action contre les voleurs à la tire.

Coordination de la répression stupés

La coordination opérationnelle se poursuit dans ce domaine. Une phase d'acquisition et d'analyse du renseignement a été déclenchée courant 2015 dans le domaine des drogues de synthèse. Des actions spécifiques seront conduites dans ce domaine courant 2016.

Dispositif ALPHA

Ce dispositif et ses diverses composantes sont maintenus. La gendarmerie poursuit ses points de contact. Selon la thématique et la localisation, les opérations continuent d'associer les différents partenaires (agents des polices municipales, corps des gardes-frontière, police des transports, gendarmerie et police nationale).

Vidéoprotection aux Pâquis

Un rapport final d'évaluation sera rendu dans le courant de l'automne par le professeur Francisco KLAUSER de l'Université de Neuchâtel, après deux ans d'expérience-pilote.

Police-secours

Police-secours poursuit son engagement au profit de la réponse sécuritaire opérationnelle 24 heures sur 24 avec une amélioration de sa disponibilité grâce à un regroupement des forces sur trois sites durant les nuits.

Le nombre de points de contact continue à augmenter afin d'assurer une présence visible, active et dissuasive sur les lieux sensibles du canton.

Le groupe de suivi judiciaire déménagera le 1^{er} mai 2016 dans le nouveau poste de la Servette, avec des capacités augmentées en violons et salles d'audition.

Police de proximité

Le déménagement du poste de la Servette, de l'avenue de Wendt à la route de Meyrin est prévu pour le 1^{er} mai prochain. Ce nouveau poste, outre un poste de police-secours avec le suivi judiciaire, hébergera également un poste dédié entièrement à la police de proximité, le deuxième après celui de Carouge. Il s'agit ici d'une expérience-pilote dans un milieu urbain, qui aura par ailleurs une mission de formation par l'accueil de stagiaires après l'obtention du brevet fédéral de policier. Cette innovation est une conséquence de l'école de police unique et de la réorganisation de la police dans le cadre de la nouvelle loi sur la police.

Police de la sécurité routière

En 2016, l'objectif est de se donner les moyens de mieux réprimer les incivilités routières et de travailler à un dispositif qui permette un retour à la civilité routière, en collaboration avec la police de proximité et des associations d'usagers et de quartier.

Collaboration internationale

La brigade opérationnelle mixte (BOM) franco-suisse, stationnée à Annemasse, devient un outil de renseignement opérationnel indispensable pour les enquêteurs genevois et français. A l'avenir, il s'agit de réfléchir à son renforcement et à son élargissement à d'autres partenaires actifs sur le bassin genevois.

GERER LES MANIFESTATIONS, LES GRANDS EVENEMENTS ET LES SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Cette sous-prestation concerne la sécurité des grands événements, liés pour partie à la Genève internationale, ainsi qu'à de grandes manifestations politiques, festives ou sportives.

Elle se distingue des autres prestations et sous-prestations de police – en particulier la sous-prestation *assurer la réponse d'urgence et maintenir la sécurité et l'ordre publics au quotidien* – par la nature et la portée ponctuelle et extraordinaire des événements.

Dans ce même contexte, la présente prestation couvre également la coordination, les préparatifs et la mise en place du dispositif OSIRIS, selon les divers degrés de risques ou, le cas échéant, de catastrophes.

Evénements, réalisations 2015

1'030 préavis ont été délivrés pour des manifestations diverses, selon le détail qui figure dans le tableau ci-dessous.

Préavis au DSE pour autorisation de manifestations

Manifestations :	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
- sportives	50	45	48	39	43	10.3%
- diverses	677	637	638	619	618	-0.2%
- politiques	342	290	305	333	315	-5.4%
- tournages	39	37	57	54	53	-1.9%
Préavis défavorable	0	1	1	2	1	-50.0%
Total	1'111	1'010	1'049	1'047	1'030	-1.6%

La fluctuation des chiffres liée à la gestion de manifestations peut s'expliquer en partie par les changements de statut du Servette Football Club dès fin 2013 et l'augmentation des manifestations en 2015 (stop bunker, fonction publique et événements syndicalistes).

Gestion de manifestations

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Manifestations	220	290	305	188	280	48.9%

L'activité internationale et diplomatique a été riche à Genève et en Suisse, engendrant une forte mobilisation de la police genevoise, dont voici une sélection :

- opérations NEUTRON 7-8-9 : conférences sur le nucléaire iranien (13-14 janvier, 21-23 février et 29-31 mai 2015);
- opération EMMA : conférence sur le nucléaire iranien à Montreux (1-4 mars 2015);
- opération ATOME : conférence sur le nucléaire iranien à Lausanne (15 mars au 3 avril 2015);
- opération LIBYE : réunions sur la situation libyenne (1-4 novembre 2015).

Dans ce cadre, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, 464 événements nécessitant des mesures de sécurité ont été planifiés par le groupe diplomatique (471 en 2014), ce qui représente un total de 659 (575 en 2014) mesures planifiées (par exemple, guidages, protections personnelles, déminage, etc.).

Dispositif OSIRIS

Mise sur pied du dispositif par l'engagement d'une partie des cellules et entités du dispositif du 2 au 7 mai 2015 pour les crues de l'Arve. Mise sur pied partielle (cellule de veille) le 14 octobre 2015 pour la prise en charge des migrants.

Préparation et participation à divers exercices et tests d'alarmes.

Perspectives 2016

Evénements majeurs

- World Economic Forum à Davos du 20 au 23 janvier 2016;
- EUPHRATE III : plusieurs conférences sur la Syrie durant le premier semestre 2016;
- opération GOTTARDO : inauguration du tunnel du Gothard, engagement dans le cadre du groupement latin de maintien de l'ordre (GMO) du 29 mai au 5 juin 2016;
- EUROFOOT : 10 juin au 10 juillet 2016;
- Lake Parade et Lake Sensation, le 2 juillet 2016;
- Fêtes de Genève, du 4 août au 14 août 2016.

INFRACTIONS AUX DISPOSITIONS PENALES ET AUTRES LOIS FEDERALES/CANTONALES

La présente prestation porte sur l'ensemble des activités en lien avec la répression des infractions, qu'il s'agisse de la législation fédérale, avec au premier rang le code pénal, en incluant les dispositions pénales d'autres lois fédérales (loi sur les stupéfiants, loi sur l'AVS, etc.), ou encore de la législation cantonale. Cette prestation englobe les activités de prévention et de prise en charge d'événements.

Cela comprend l'ensemble des processus dès l'annonce de l'évènement à sa dénonciation à la justice, tels les constats et les prélèvements sur les lieux (le cas échéant), l'enregistrement de la plainte ou de la dénonciation, les mesures d'enquête, le signalement RIPOL (signalement de personnes, véhicules, bijoux et autres objets recherchés) et les auditions des auteurs présumés et témoins.

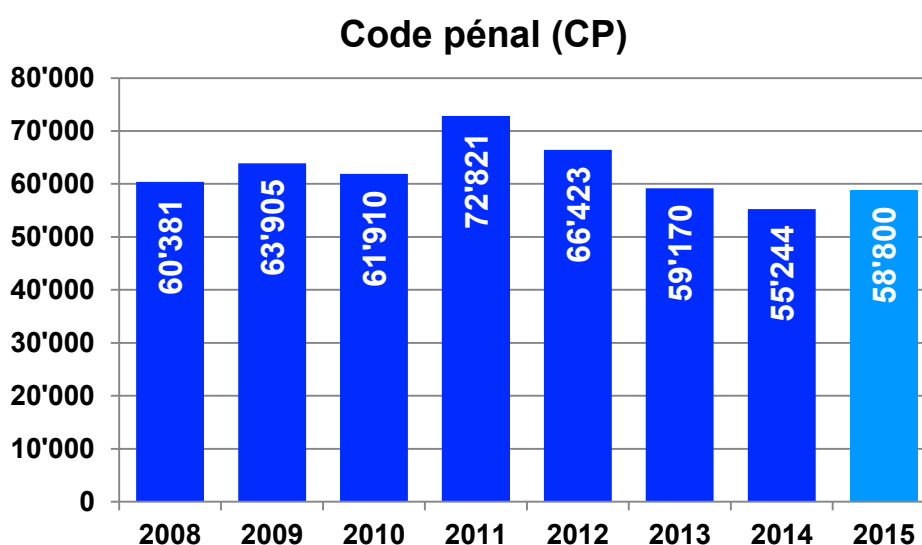
Les sous-prestations concernant l'exécution des tâches relatives à la police des étrangers et le fait d'assurer le convoyage et la surveillance des détenus en font également partie.

GERER LES INFRACTIONS AUX DISPOSITIONS PENALES FEDERALES

Evénements, réalisations 2015

Evolution statistique des infractions au code pénal

Le relevé des infractions au code pénal se fait principalement par le biais des dénonciations et des plaintes et rend compte de la criminalité reportée.



En 2015, le total des infractions au code pénal suisse progresse de 6%. L'explication est d'ordre technique. En effet, en 2015, dans le cadre de contrôles de qualité conduits par l'Office fédéral de la statistique (OFS), la saisie de combinaisons d'infractions a été vérifiée plus systématiquement pour l'ensemble de la Suisse (voir la note en page 2 du présent rapport). Cela se traduit pour Genève par une hausse des dommages à la propriété (surtout) et des violations de domicile (dans une moindre mesure) associés à des vols. C'est que ce que met en évidence le graphique ci-dessous.

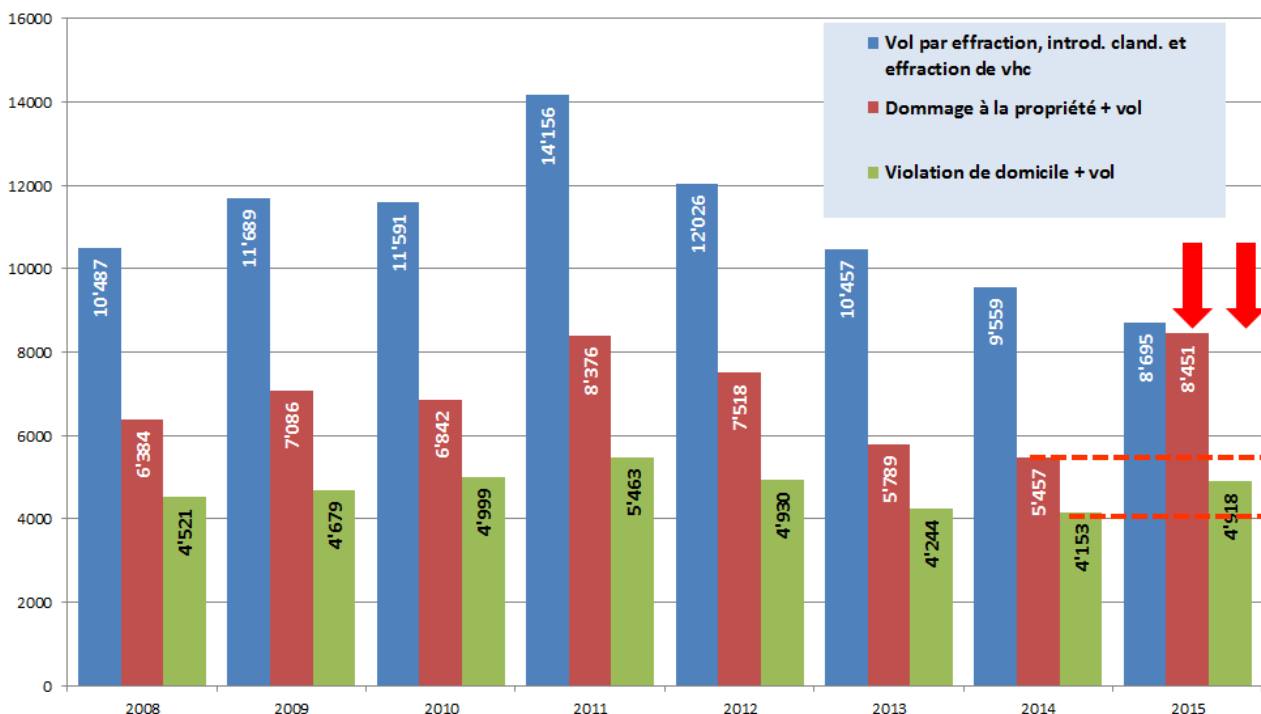
L'amélioration de la qualité de la saisie implique des augmentations entre 2014 et 2015 sur le total des infractions, sans que la criminalité elle-même n'ait évolué. Le tableau ci-contre montre l'évolution du total des infractions au patrimoine et du total des infractions au code pénal, telle qu'elle résulte de l'ajustement technique, et d'autre part, sans cet ajustement. Il en résulte une baisse de 4% des infractions au patrimoine et une stabilité sur le total général.

De 2014 à 2015, il s'agit donc d'une phase de stabilisation après la forte décreue amorcée en 2012. Le volume 2015 des infractions au code pénal (58'800) est plus faible que celui de 2008 (60'381).

Effet du contrôle qualité de l'OFS pour le canton de Genève

Données publiées	Variation 2015/2014
Total des infractions au patrimoine	3%
Total des infractions au code pénal	6%

Données sans ajustement	Variation 2015/2014
Total des infractions au patrimoine	-4%
Total des infractions au code pénal	0%



Chiffres clés

Chiffres clés

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014	Variation 2015/2011
Infractions contre l'intégrité corporelle	2'727	2'671	2'468	2'248	2'084	2'039	2'076	2'110	1.6%	-6.1%
Brigandages	470	617	552	563	546	576	355	342	-3.7%	-39.3%
Vols à l'arrachée	468	611	698	895	769	739	537	446	-16.9%	-50.2%
Vols par effraction et par introduction clandestine	7'267	7'932	8'108	9'469	8'719	7'051	7'165	5'747	-19.8%	-39.3%
Vols à la tire	4'503	4'464	5'332	7'637	7'277	5'737	5'245	4'257	-18.8%	-44.3%
Vols à l'astuce	2'013	2'168	1'863	1'860	1'408	1'088	958	769	-19.7%	-58.7%

Fréquence des événements en 2011 et 2015.

En moyenne, il y a eu :

Infractions contre l'intégrité corporelle

- Lésion corporelle grave - une infraction tous les 11 jours en 2011 et tous les 11 jours en 2015
- Lésion corporelle simple - une infraction toutes les 7h18min en 2011 et toutes les 7h24min en 2015
- Voie de fait - une infraction toutes les 19h12min en 2011 et toutes les 17h6min en 2015

Infractions contre le patrimoine

- Brigandage - une infraction toutes les 15h36min en 2011 et tous les jours en 2015
- Vol à l'arraché - une infraction toutes les 9h48min en 2011 et toutes les 19h36min en 2015
- Vol à la tire - une infraction toutes les 1h6min en 2011 et toutes les 2h6min en 2015
- Vol à l'astuce - une infraction toutes les 4h42min en 2011 et toutes les 11h24min en 2015
- Cambriolage (vol par effraction ou par introduction clandestine) - une infraction toutes les 56 minutes en 2011 et toutes les 1h30min en 2015

Taux d'élucidation

Dans l'ensemble, les taux d'élucidation sont stables et les fluctuations faibles.

	2012 Élucidations	2013 Élucidations	2014 Élucidations	2015 Élucidations
Total général du Code pénal	18,7%	21,6%	23.6%	23.8%
Total vie et intégrité corporelle	78,0%	84,9%	90.4%	87.2%
Total patrimoine	11,1%	12,6%	13.3%	12.7%
dont vol par effraction	10,5%	13,2%	12.9%	11.7%
Total intégrité sexuelle	83,9%	83,9%	84.1%	85.9%

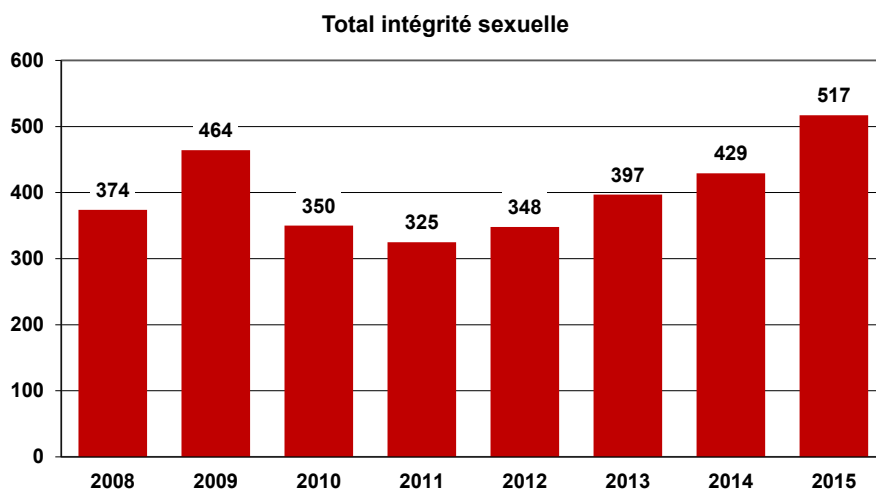
Sur l'ensemble du code pénal, le taux d'élucidation progresse très légèrement (de 23.6% en 2014 à 23.8% en 2015).

Par ailleurs, le taux d'élucidation étant le rapport entre le nombre de prévenus et le nombre d'infractions, la diminution des infractions a également pour effet arithmétique d'augmenter ce taux. C'est de ce fait un aspect important dans le soutien aux approches préventives.

Infractions contre la vie, l'intégrité corporelle et sexuelle

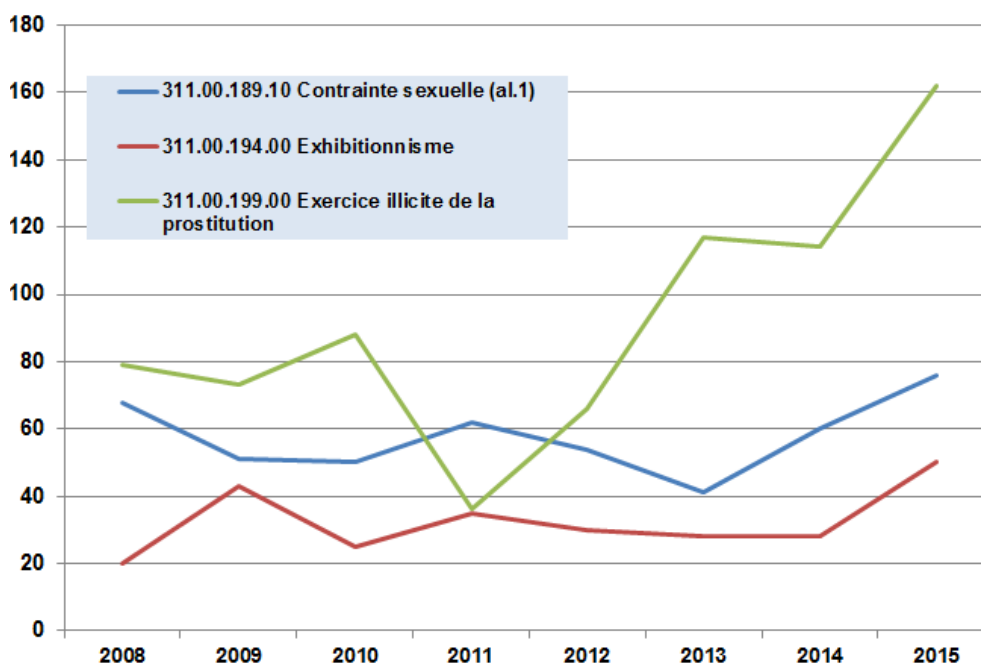
Les atteintes contre la vie et l'intégrité corporelle sont stables (+34 infractions, +2%), avec 4 homicides consommés, tous élucidés.

En matière d'intégrité sexuelle, 2015 confirme la hausse des infractions amorcée en 2012. En effet, de 2014 à 2015, la progression est de 21%.



Si l'on regarde dans le détail, on constate que ce sont les contraintes sexuelles, les cas d'exhibitionnisme et l'exercice illicite de la prostitution qui contribuent le plus à l'augmentation. Les cas d'exhibitionnisme et d'exercice illicite de la prostitution représentent le 80% de cette hausse.

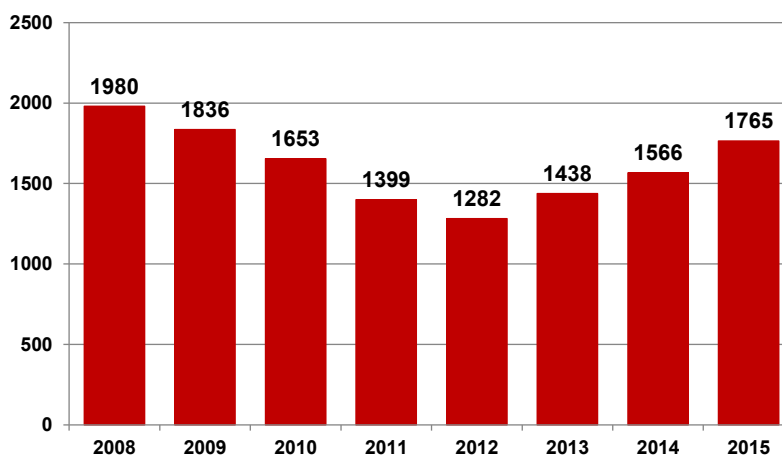
Sélection d'infractions contre l'intégrité sexuelle



Violences domestiques

Les infractions relevant de cette thématique reculent de 2008 jusqu'en 2012. La courbe repart à la hausse depuis 2013. En 2015, le volume des infractions relevant de la violence domestique progresse de 13% par rapport à 2014. Cette hausse est en grande partie due à l'augmentation des infractions pour injures (+20%, qui représentent le 23% du total), les menaces (+19%, 23% du total) et les lésions corporelles simples (+13%, 26% du total).

Infractions de violence domestique



La hausse observée depuis 2013 est sans doute à mettre en lien avec l'effort d'information qui est déployé depuis plusieurs années dans le cadre des activités du Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques, et en particulier la nouvelle campagne d'information et de sensibilisation qui a débuté en 2014 et qui se décline en trois volets: annonces dans le *GHI* et dans les *Nouvelles de quartier* depuis décembre 2014, des diaporamas diffusés sur les écrans TPG mettant en scène des professionnel-le-s (dont des policiers) depuis février 2015 et le bus TPG inauguré en avril 2015 informant sur la ligne téléphonique. L'observatoire genevois de la violence domestique produit une statistique annuelle basée sur les données venant de diverses institutions et associations. Pour plus de détails, se reporter à la page <https://www.ge.ch/violences-domestiques/statistiques.asp>.

Infractions de violence domestique

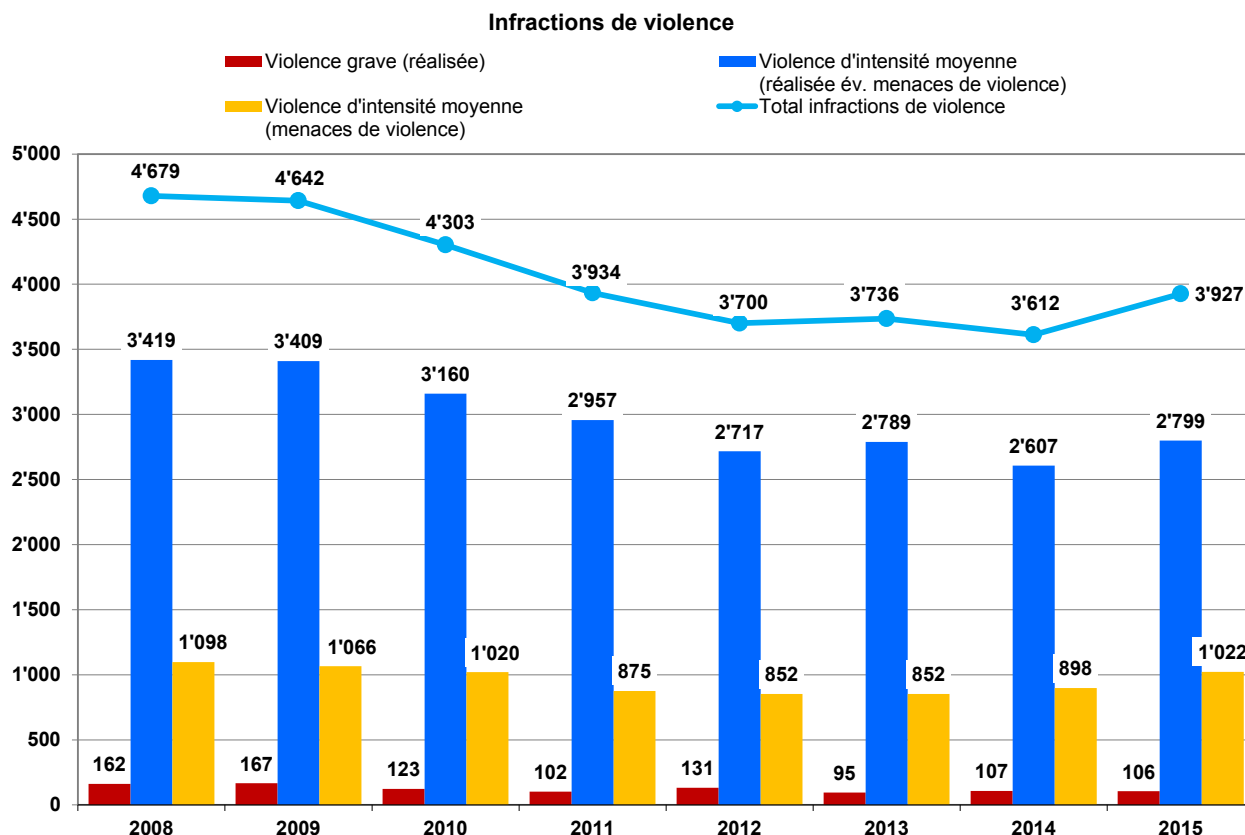
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Infractions (en tout) 2015
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	4	4	1	2	1	1	2	4
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	2	7	8	4	6	2	3	8	32
Lésions corporelles graves (Art. 122)	12	4	2	9	4	2	4	2	33
Lésions corporelles simples (Art. 123)	700	638	478	454	390	427	409	461	1220
Voies de fait (Art. 126)	213	193	251	193	165	204	266	253	511
Mise en danger vie (Art. 129)	4	8	4	2	2	1	2	5	36
Injure (Art. 177)	300	326	279	256	233	317	337	406	1090
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	53	49	51	47	35	37	34	44	148
Menaces (Art. 180)	486	433	433	317	314	332	336	400	979
Contrainte (Art. 181)	46	27	31	34	27	39	50	56	128
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	17	7	13	8	11	1	8	10	28
Actes sexuels enfant (Art. 187)	36	41	17	13	23	22	25	40	72
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	1	0	0	0	0	0	1	2
Contrainte sexuelle (Art. 189)	19	14	18	11	9	8	26	20	84
Viol (Art. 190)	28	19	13	9	19	6	11	12	35
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	1	1	2	1	3	0	67
Autres articles du CP[2]	62	65	50	40	40	38	51	45	263
Total sélection d'infractions	1980	1836	1653	1399	1282	1438	1566	1765	4732

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les réquisitions pour violences domestiques sont en recul (639 pour 2015 contre 759 en 2014). Dans le domaine de l'application de la procédure d'éloignement administratif, le nombre de mesures d'éloignement en 2015 est en très légère hausse, avec 53 mesures contre 48 en 2014.

Infractions de violence

Nous reprenons ici la nomenclature et la typologie de l'office fédéral de la statistique. Rappelons que les infractions comprennent également les tentatives et pas seulement les infractions consommées. Le graphique ci-après montre l'évolution favorable sur l'ensemble des indicateurs entre 2008 et 2014, avec un léger soubresaut en 2013 et une hausse plus marquée en 2015. De 2011 à 2015, les fluctuations restent contenues.



L'usage d'une arme blanche (ou "coupante/tranchante" selon la nomenclature officielle) a connu au cours des sept dernières années des fluctuations assez importantes. Depuis deux ans, on enregistre un net recul.

Infractions avec arme coupante/tranchante (y compris tentatives)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014	Variation 2015/2011
Homicides avec arme coupante/tranchante	11	32	26	18	29	23	19	19	0.0%	5.6%
Lésions corporelles graves avec arme coupante/tranchante	6	5	13	15	11	3	1	4	300.0%	-73.3%
Brigandages avec arme coupante/tranchante	85	125	88	133	115	139	79	57	-27.8%	-57.1%
Total	102	162	127	166	155	165	99	80	-19.2%	-51.8%

Dans un contexte proche, les armes et objets dangereux saisis par le service des armes, explosifs et autorisations (SAEA), sont en diminution de 8.6% par rapport à 2014. L'augmentation importante des saisies d'armes doit être nuancée. Deux grosses affaires ont provoqué à elles seules le séquestre de 67 armes.

La saisie préventive d'objets dangereux s'inscrit dans la politique criminelle commune, concrétisée en 2013 par une directive interne. Cette volonté a été appliquée et semble avoir eu l'impact désiré sur la possession d'objets dangereux.

Concernant les engins pyrotechniques, des saisies importantes ont été effectuées en frontière par le Corps des gardes-frontière.

Saisies préventives d'armes et d'objets dangereux par le SAEA

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2014/2015
Armes à feu	470	443	400	459	574	25.1%
Armes blanches	852	1174	516	614	576	-6.2%
Objets dangereux	281	990	1053	831	554	-33.3%
Engins pyrotechniques	800	850	660	255	269	5.5%
Total des objets saisis	2'403	3'457	2'629	2'159	1'973	-8.6%

Victimes de violence

Selon le sexe, les hommes sont majoritairement victimes (53%) des actes de violence (y compris les tentatives). Font exception les viols, les voies de fait (62% de victimes femmes), les contraintes (52% de victimes femmes), la contrainte sexuelle (84% de victimes femmes) et les menaces (54% de victimes femmes).

Victimes de violences par genre en 2015

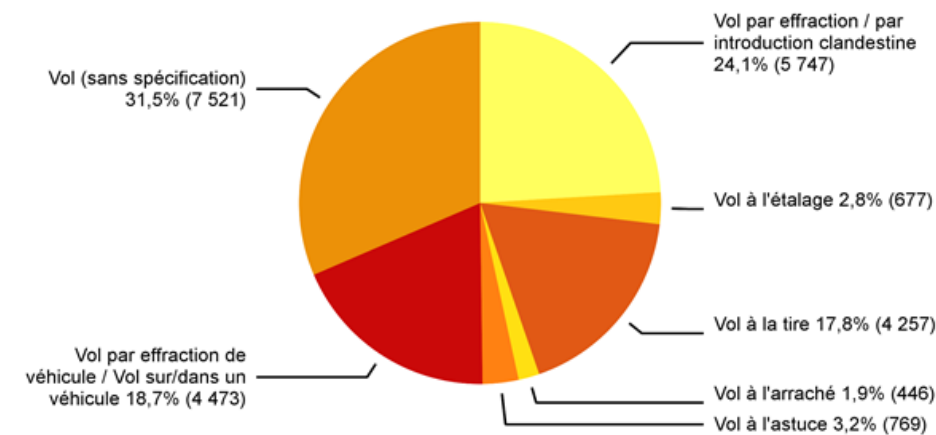
	Hommes	Femmes	Total	Hommes en %	Femmes en %	Femmes en % 2014
Homicides (Art. 111–113/116)	26	6	32	81.3%	18.8%	17.2%
Lésions corporelles graves	27	6	33	81.8%	18.2%	26.1%
Lésions corporelles simples	609	569	1178	51.7%	48.3%	50.6%
Voies de fait	191	319	510	37.5%	62.5%	64.9%
Omission de prêter secours	3	6	9	33.3%	66.7%	25.0%
Mise en danger de la vie d'autrui	24	23	47	51.1%	48.9%	53.3%
Participation à une rixe	17	1	18	94.4%	5.6%	16.7%
Participation à une agression	127	52	179	70.9%	29.1%	29.4%
Total vie et intégrité corporelle	1059	1006	2065	51.3%	48.7%	49.4%
Brigandage	99	49	148	66.9%	33.1%	35.2%
Brigandage (ch. 1)	0	1	1	0.0%	100.0%	0.0%
Brigandage (ch. 2) à main armée	49	27	76	64.5%	35.5%	22.0%
Brigandage (ch. 3) en bande	102	15	117	87.2%	12.8%	18.8%
Brigandage (ch. 4)	0	1	1	0.0%	100.0%	0.0%
Brigandage véhicule (car jacking)	1	0	1	100.0%	0.0%	50.0%
Total brigandage	251	93	344	73.0%	27.0%	26.9%

Les atteintes au patrimoine

Les infractions au patrimoine, qui représentent le 76.8% du total des infractions au code pénal, progressent de 3%. Cette progression doit toutefois être lue à la lumière des ajustements techniques dans la saisie des infractions et les contrôles qualités menés par l'OFS. En effet, les dommages à la propriété saisis en combinaison avec une autre infraction au patrimoine progressent de 55% (de 5'458 infractions en 2014 à 8'452 en 2015). Sans cet effet, les atteintes au patrimoine seraient en recul de 4%. On relèvera, par ailleurs, les baisses importantes suivantes : vols par effraction (-20%), vols par introduction clandestine (-18%), vols à l'arraché (-17%), vols à la tire (-19%) et vols à l'astuce (-20%).

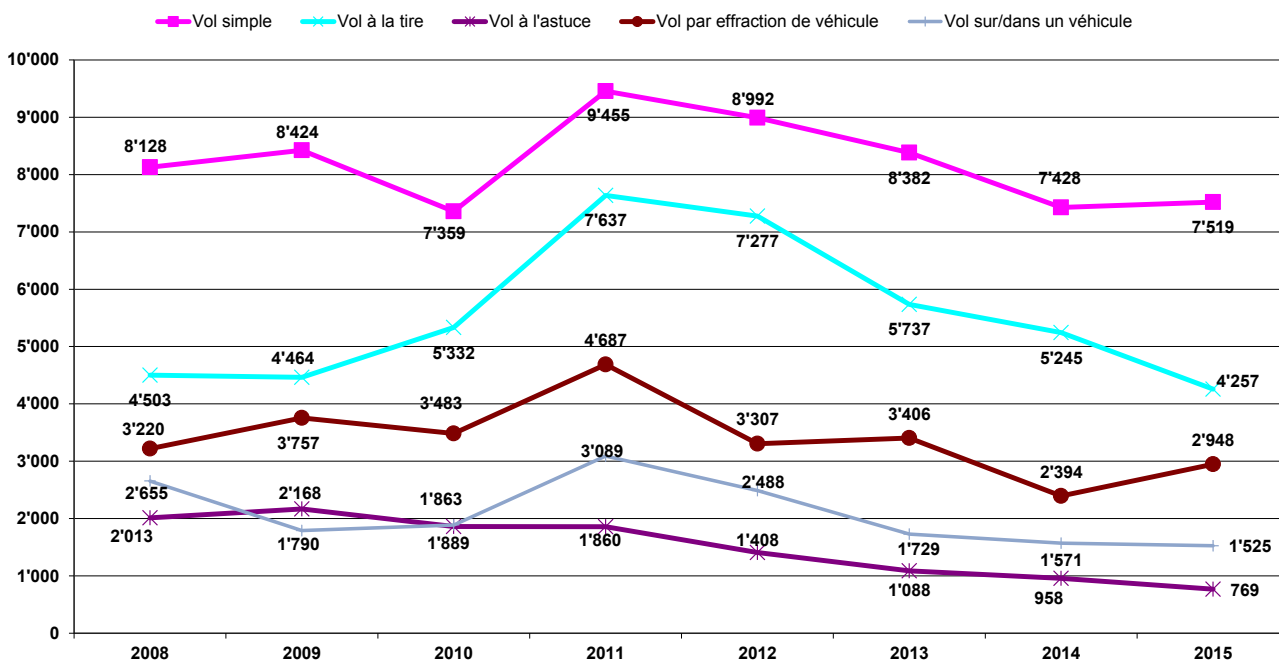
Les vols, hors vols de véhicules, représentent le 52% des atteintes au patrimoine. Le volume de 23'890 vols enregistrés en 2015 est en baisse de 8% par rapport à 2014.

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



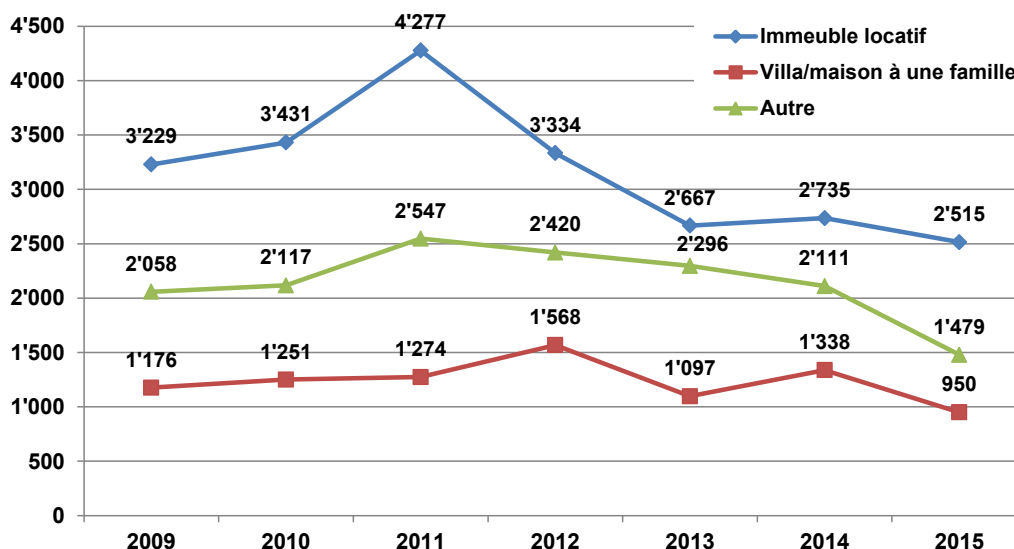
État de la base de données: 11.2.2016
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015 © OFS, Neuchâtel 2016

Evolution des principaux types de vols



Comme indiqué, les vols par effraction et les vols par introduction clandestine sont en recul (respectivement -18% et -20%). Le graphique ci-après montre la distribution annuelle des vols par effraction selon la cible, en mettant l'accent sur les résidences. Toutes les cibles sont en baisse marquée en 2015, touchant ainsi les niveaux les plus bas depuis 2009.

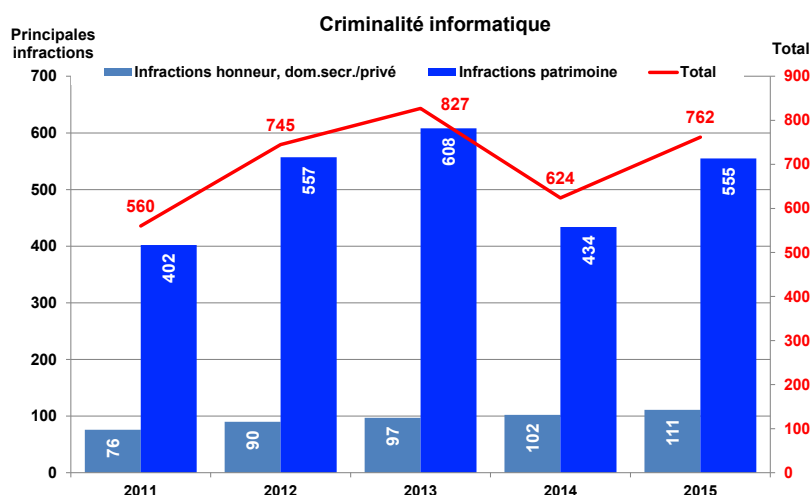
Evolution des vols par effraction selon la cible



Criminalité informatique

La lutte contre la cybercriminalité et la criminalité informatique constitue l'un des axes de la politique criminelle commune 2014-2016 convenue entre le Conseil d'Etat et le Procureur Général.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution d'un certain nombre d'infractions commises par Internet. Il est vraisemblable que ces infractions soient relativement peu reportées à la police, en particulier s'agissant de tentatives. En effet, chaque utilisateur d'Internet fait l'expérience régulière de tentatives de hameçonnage ou d'extorsion de ses mots de passe.



Prévenus selon les classes d'âge

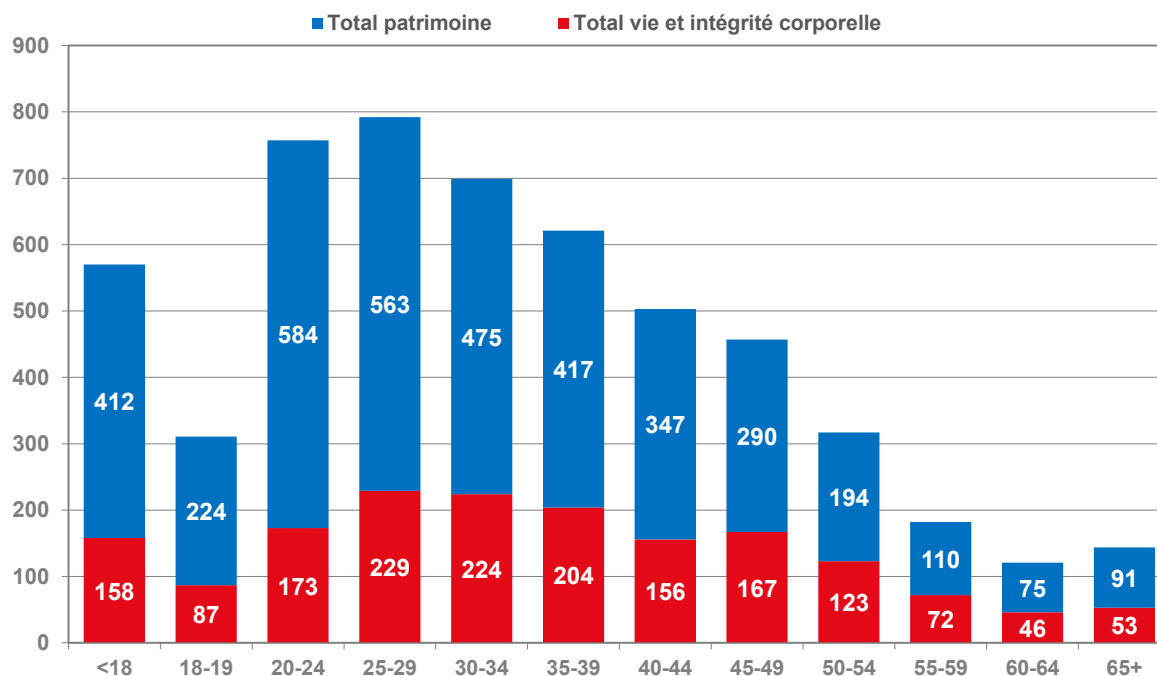
L'examen des mineurs, en tant que prévenus et en tant que victimes, porte sur les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle et contre le patrimoine.

En comparaison avec les autres classes d'âge, les mineurs représentent globalement une part non négligeable des prévenus, soit 9% du total vie et intégrité corporelle et 11% du total patrimoine. Les délits privilégiés par les mineurs sont les vols de véhicules (31%), les brigandages (24%), la participation à une agression où ils constituent 24% des suspects et les dommages à la propriété (16%). Comparées à 2013, ces parts ont peu progressé. La part des prévenus mineurs dans le total vie et intégrité passe de 8 à 9% et de 10 à 11% pour le total des infractions au patrimoine.

Le tableau et le graphique ci-après mettent également en évidence la part des jeunes adultes.

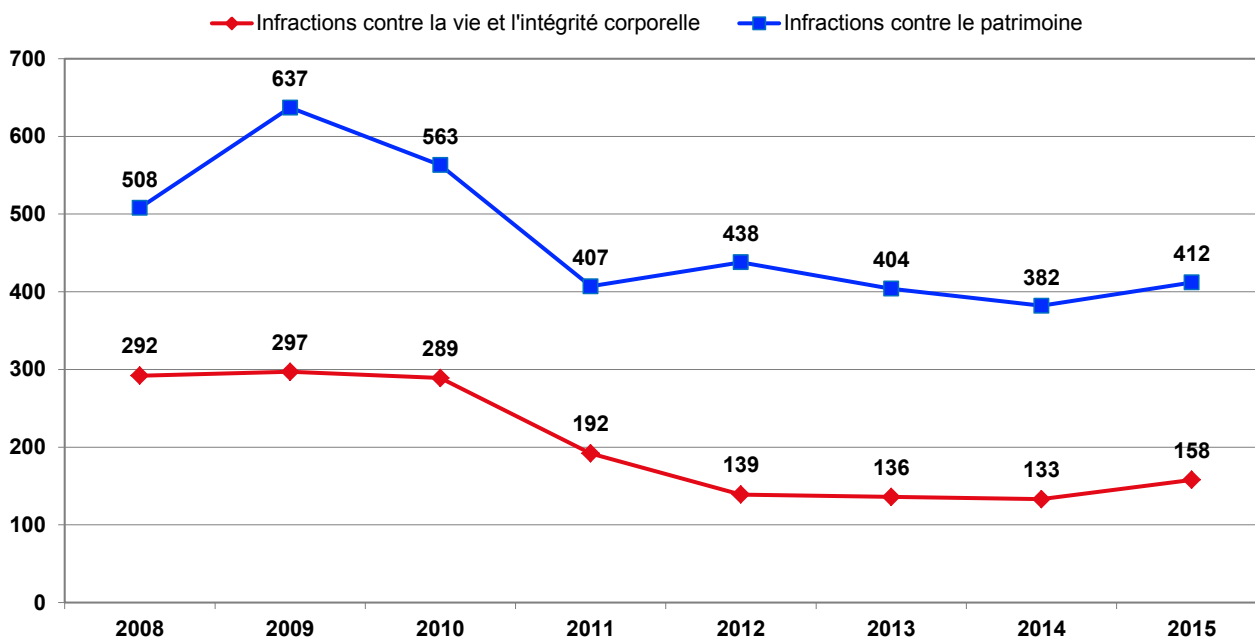
	Prévenus mineurs et adultes, 2015													Part mineurs 2014
	<18	Part mineurs	18-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65+	
Lésions corporelles simples	85	9%	53	103	145	126	127	95	105	62	41	26	23	8%
Voies de fait	43	9%	18	34	55	77	57	49	49	23	19	21	6%	
Participation à une agression	30	24%	13	20	16	14	10	5	6	3	3	2	22%	
Total vie et intégrité corporelle	158	9%	87	173	229	224	204	156	167	123	72	46	53	8%
Vol	99	13%	34	102	116	94	93	72	72	33	28	16	14	10%
Vol par effraction	50	14%	34	75	73	53	36	21	12	6	1	1	0	8%
Vol par introduction clandestine	20	23%	10	14	13	13	4	3	6	1	2	0	0	16%
Vol à l'arrachée	12	38%	1	5	5	5	0	4	0	0	0	0	0	5%
Vol à l'étalage	16	4%	27	71	61	65	51	29	19	17	4	4	6	9%
Vol à la tire	15	7%	14	37	35	29	30	30	16	4	4	4	0	7%
Vol à l'astuce	8	6%	7	18	30	27	11	7	6	7	7	0	1	13%
Vol de véhicule	48	31%	18	37	17	12	7	2	2	5	2	2	1	34%
Brigandage	19	24%	5	19	15	8	5	4	2	2	0	0	0	25%
Dommages à la propriété	110	16%	65	122	98	68	52	63	40	30	19	14	17	18%
Dommages à la propriété + vol	120	20%	53	112	100	79	61	34	24	9	5	3	4	11%
Total patrimoine	412	11%	224	584	563	475	417	347	290	194	110	75	91	10%

Prévenus en 2015 selon les classes d'âge



Sur le moyen terme, le nombre de mineurs prévenus d'infraction contre la vie et l'intégrité corporelle suit une tendance à la baisse depuis 2010 et une progression en 2015. Les prévenus d'infraction contre le patrimoine tendent également à diminuer depuis 2009, malgré un "accroc" en 2012 et une proportion légèrement orientée à la hausse en 2015. Dans l'ensemble, c'est la stabilité qui prévaut au cours des dernières années.

Evolution des prévenus mineurs pour les principaux titres du CPS, 2008-2015



Les mineurs composent le 12% des victimes d'infraction contre la vie et intégrité corporelle et le 4% des victimes pour les infractions contre le patrimoine. Ils sont les plus touchés par les brigandages (11%) et la participation à une agression où ils constituent 14% des victimes.

Des problématiques spécifiques

Les prévenus issus du Maghreb, effectifs ou présumés

L'analyse qui suit porte sur une population particulière, soit celle issue effectivement des pays du Maghreb - Algérie, Maroc, Tunisie et Libye - soit celle revendiquant une identité autre - Egypte, Irak ou Palestine - sans être en mesure de la prouver. Cette population relève par ailleurs de la problématique de l'asile - requérant ou requérant avec décision de non-entrée en matière, admis provisoirement - ou avec un statut illégal en Suisse. Ces prévenus sont actifs dans plusieurs types de délits de voie publique, en particulier divers vols, menaces, voire brigandages.

D'une manière générale, on constate une décline de la part des auteurs "Maghreb" (de 29.2% en 2011 à 12.3% en 2014), puis une légère hausse en 2015 (14.6%). La part des auteurs "Maghreb" recule dans les vols à la tire, les vols à l'astuce, les vols par introduction clandestine et les vols à l'arraché.

Par contre, cette proportion progresse fortement dans les effractions de véhicule (de 14.6% en 2014 à 40.7% en 2015) et les vols sur/dans les véhicules (de 26.1% en 2014 à 34.7% en 2015).

Les arrestations de Maghrébins font écho à la décreue susmentionnée. La population mise à disposition des autorités de poursuite pénale a diminué de 59% en 2015 par rapport à 2011.

Part des auteurs/prévenus du Maghreb pour une sélection d'infractions au patrimoine

	Vol	Effraction de véhicule	Vol à la tire	Vol par effraction	Vol par astuce	Vol par introduction clandestine	Vol à l'arraché	Vol sur/dans un véhicule	Total de la sélection
2011	25.3%	45.1%	32.1%	23.4%	48.6%	15.9%	53.6%	52.4%	29.2%
2012	20.1%	28.8%	22.5%	21.0%	41.9%	20.9%	31.7%	43.0%	24.5%
2013	17.8%	54.7%	17.2%	8.5%	26.7%	18.8%	19.3%	50.4%	18.7%
2014	13.3%	14.6%	17.5%	7.9%	14.2%	14.6%	18.6%	26.1%	12.3%
2015	14.2%	40.7%	12.3%	11.9%	11.1%	9.3%	4.7%	34.7%	14.6%

Situation recensée en février de chaque année.

Arrestations de Maghrébins

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation
Mise à disposition du MP	405	340	231	197	164	-16.8%
Mise à disposition du TMIN	7	11	17	8	6	-25.0%
Total	412	351	248	205	170	-17.1%

Les prévenus issus de Roumanie

Genève connaît, depuis 2011 plus particulièrement, l'arrivée de délinquants roumains, dont la part au total des prévenus tend à augmenter. C'est le cas de la sélection d'infractions (on passe de 3.5% en 2007 à 16.3% en 2013 en termes de parts de prévenus). L'année 2014 avait marqué toutefois une stabilisation : 14.9%, alors que 2015 repart à la hausse de manière mesurée (15.3%). Parmi la sélection d'infractions, la part des auteurs roumains reste élevée dans les vols à la tire, les vols par astuce et les vols à l'étalage. Pour ces deux dernières infractions en particulier, la part des auteurs roumains progresse encore.

Part des auteurs/prévenus roumains pour une sélection d'infractions au patrimoine

	Vol	Effraction de véhicule	Vol à la tire	Vol par effraction	Vol par astuce	Violation de domicile	Dommages à la propriété (al. 1)	Vol à l'étalage	Utilisation frauduleuse d'un ordinateur	Total de la sélection
2007	3.1%	0.0%	13.1%	2.4%	16.5%	2.6%	1.3%	4.7%	4.9%	3.5%
2008	2.1%	0.0%	17.1%	2.5%	15.7%	2.7%	1.4%	5.3%	9.2%	3.2%
2009	1.5%	17.8%	21.6%	2.0%	21.1%	3.0%	2.1%	5.8%	14.9%	4.0%
2010	6.1%	8.5%	22.2%	10.4%	7.3%	9.3%	6.5%	5.8%	9.3%	8.6%
2011	5.8%	5.3%	24.9%	9.9%	7.8%	12.0%	7.0%	18.7%	16.4%	10.0%
2012	11.8%	48.5%	42.2%	14.7%	26.3%	11.1%	9.5%	25.2%	31.2%	15.8%
2013	12.0%	4.2%	54.0%	16.1%	32.9%	16.8%	10.6%	24.5%	24.7%	16.3%
2014	17.0%	9.8%	51.8%	9.8%	20.0%	12.4%	7.1%	35.2%	15.9%	14.9%
2015	14.8%	9.8%	50.2%	11.1%	33.2%	13.6%	7.4%	40.2%	4.9%	15.3%

Situation recensée en février de chaque année.

Les chiffres absolus qui portent sur le total des infractions contre le patrimoine témoignent également de la présence toujours forte de cette population. Les infractions liées à des prévenus roumains sont stables par rapport à 2014 (17 infractions en moins). Le nombre d'arrestations s'inscrit dans la même tendance.

Infractions contre le patrimoine commises par les Roumains

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre	264	307	380	681	777	1'021	1'143	1'007	990	6'570

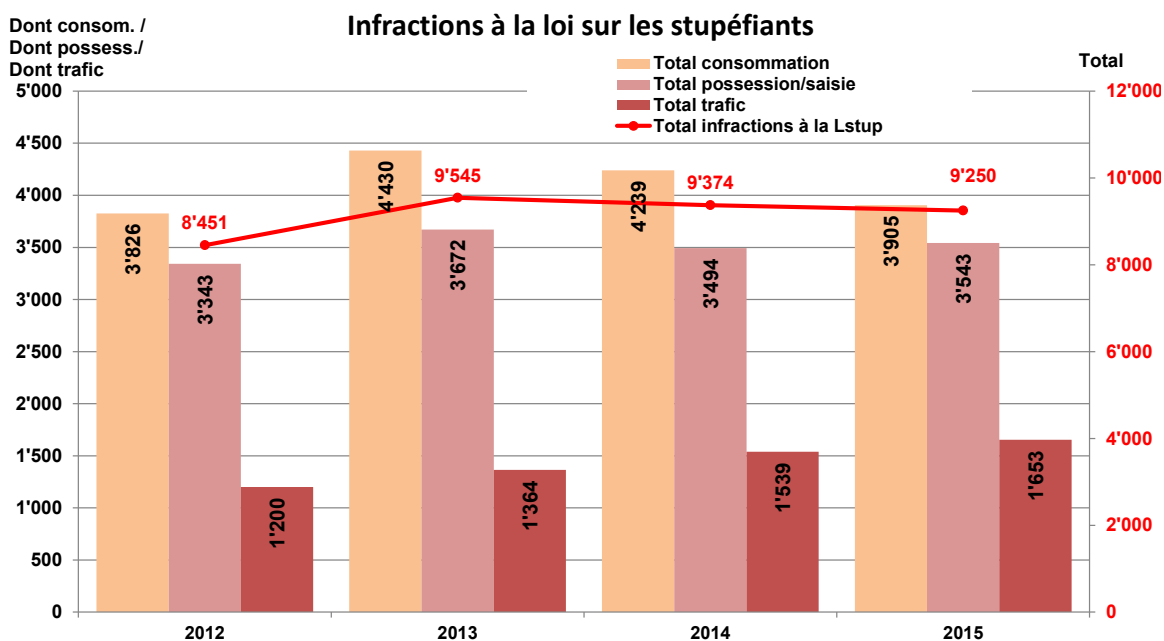
Arrestations de Roumains

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation
Mise à disposition du MP	97	174	227	201	224	11.4%
Mise à disposition du TMIN	7	6	22	20	6	-70.0%
Total	104	180	249	221	230	4.1%

Drogue

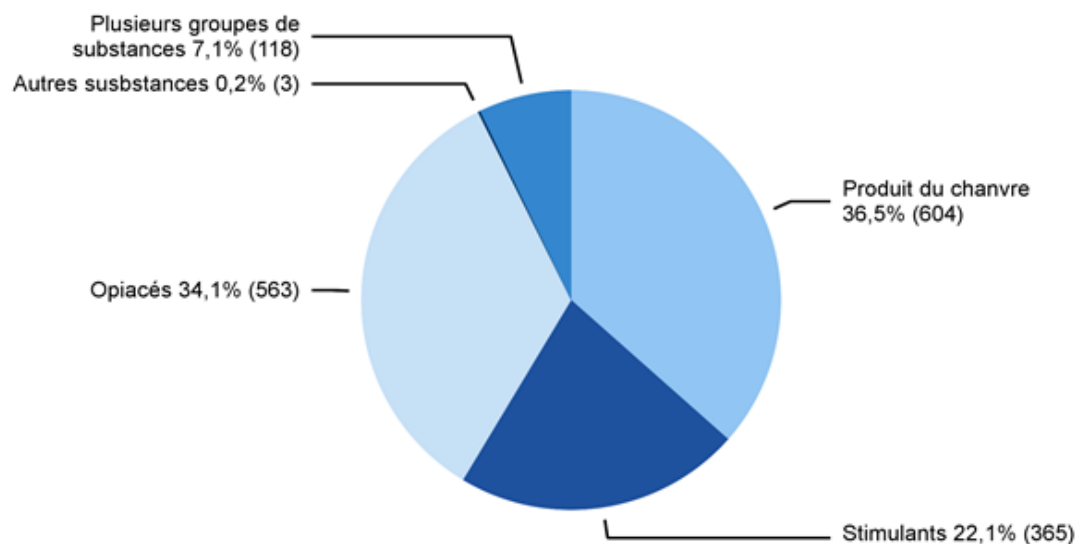
Les axes d'action relèvent de la lutte contre le trafic de rue et des enquêtes judiciaires visant le démantèlement des filières. Pour un volume d'infractions relativement stable entre 2012 et 2015 – rappelons ici que l'activité de la police détermine largement le volume recensé – on relève une diminution des infractions de consommation et une augmentation régulière des infractions de trafic, conformément à l'orientation stratégique visant à diminuer le deal de rue.

Les dénonciations en matière de trafic ont augmenté de 7% en 2015 (l'augmentation était de 13% en 2014 et de 14% en 2013 par rapport à l'année précédente).



La part des produits du chanvre progresse légèrement en 2015 (36.5%, contre 34.4% en 2014 et 28.2% en 2013), tandis que celle des stimulants regagne en importance (22.1% en 2015, contre 17.4% en 2014 et 25.7% en 2013). Les opiacés diminuent modérément (34.1% en 2015 contre 38% en 2014).

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



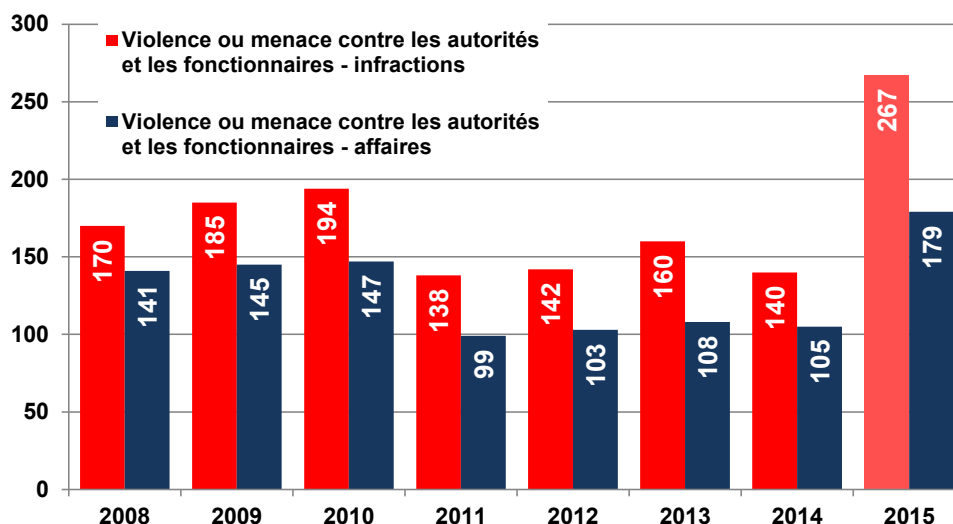
État de la base de données: 11.2.2016

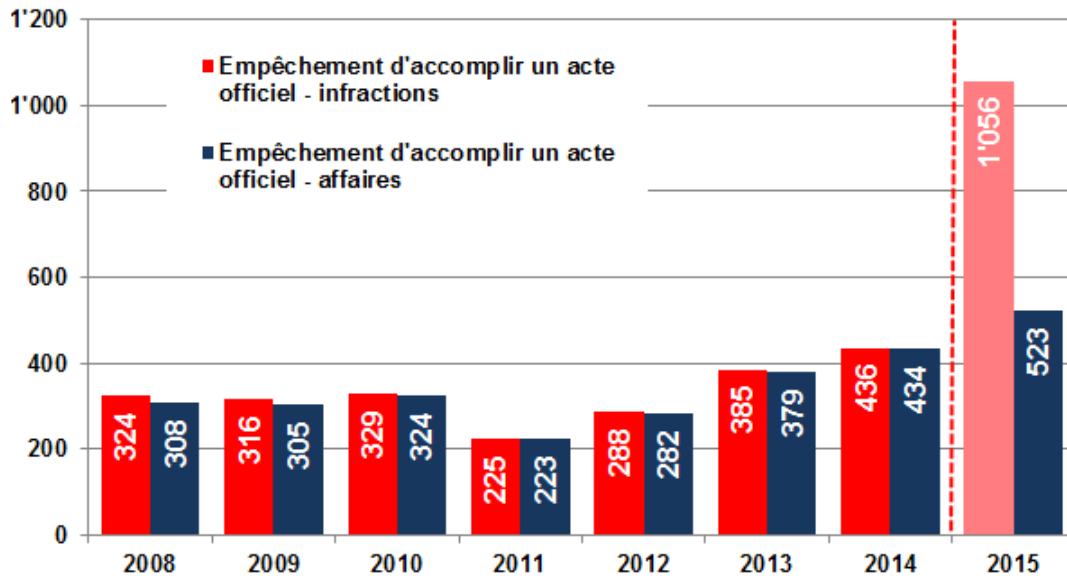
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Violences contre fonctionnaires

Les violences et menaces contre les fonctionnaires ainsi que les empêchements d'accomplir un acte officiel sont des infractions qui sont généralement élucidées en même temps qu'elles sont constatées. Les taux d'élucidation sont ainsi proches du 100%. En 2015, un effort important a été consacré dans la saisie systématique des victimes de ces infractions, dans le but de suivre les catégories professionnelles les plus exposées. Cet effort produit un effet statistique avec une progression importante du volume des infractions. Cet effet est particulièrement visible pour les empêchements d'accomplir un acte officiel. Les graphiques ci-après représentent le volume des infractions et des affaires, ce qui permet de mieux évaluer les évolutions.





Les fonctionnaires de la police cantonale, policiers et ASP3 représentent le 88% des lésés de ces deux infractions.

Perspectives 2016

Politique criminelle commune

Bilan de la deuxième politique criminelle commune (2014-2016).

Lutte contre les cambriolages

Renforcement de la brigade de renseignement criminel (BRC) au début 2016. A terme, ses prestations doivent contribuer à augmenter les taux d'élucidation, notamment dans le domaine des infractions contre le patrimoine.

Restructuration visant à renforcer les capacités opérationnelles de la brigade de police technique et scientifique (BPTS). La BPTS sera composée de groupes spécialisés dans le traitement de scènes de crime complexes, respectivement du traitement de traces relevant d'infractions sérielles (essentiellement les cambriolages).

Renforcement de la lutte contre le recel en veillant notamment à l'application de la Loi sur le commerce d'objets usagés ou de seconde main (LCOU), en collaboration avec le service du commerce (SCOM).

A terme, ces prestations doivent contribuer à augmenter les taux d'élucidation, notamment dans le domaine des infractions contre le patrimoine.

Lutte contre la criminalité itinérante roumaine

La police genevoise poursuit l'excellente collaboration mise en œuvre avec la police roumaine. Un officier de liaison de la police roumaine est détaché en permanence auprès de la Police genevoise. Cette collaboration facilite grandement la compréhension des phénomènes criminels concernés et les échanges d'informations.

Drogue

Indépendamment des mesures de sécurisation de l'espace public et de la lutte contre le deal de rue, il convient de maintenir la pression sur les grossistes et les filières d'importation de produits stupéfiants. Les objectifs de la répression se déclinent autour de trois priorités: réduire la demande exogène, limiter l'accessibilité aux produits, diminuer le sentiment d'insécurité.

La coordination entre les différents acteurs dans le cadre du dispositif opérationnel va se poursuivre. Les actions de répression et de contrôle du deal de rue (HYDRA, points de contacts STUPS, activité des enquêteurs de sécurité publique) seront maintenues. Il est également maintenu de poursuivre la répression contre le trafic de drogues de synthèse.

Lutte contre la criminalité informatique

La lutte contre la cybercriminalité et la criminalité informatique constitue l'un des axes de la politique criminelle commune 2014-2016 convenue entre le Conseil d'Etat et le Procureur Général. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi d'investissement de 1,2 million de francs pour doter la brigade de criminalité informatique (BCI), dont les effectifs seront revus à la hausse, de moyens supplémentaires. Ces nouveaux moyens, s'ils sont acceptés par le Grand Conseil, permettront non seulement à la police de disposer de nouveaux moyens d'investigation, mais également de moderniser et sécuriser ses infrastructures de stockage et réduire le délai de traitement des affaires.

EXECUTER DES TACHES RELATIVES A LA POLICE DES ETRANGERS

Cette prestation porte notamment sur l'application des dispositions pénales de la loi sur les étrangers (LEtr), soit les constats d'infractions et leur traitement judiciaire (enquêtes). S'y ajoutent des activités qui relèvent du suivi et du traitement administratifs des dossiers (rapatriements suite à une décision de l'officier de police, d'un juge ou à la sortie de prison, réadmissions, acheminements et remises à des autorités tierces, présentations aux consulats, remises à la rue des personnes non refoulables, etc.).

Événements, réalisations 2015

Rapatriements

Sur le plan plus général, les difficultés subsistent quant aux rapatriements de ressortissants étrangers, notamment maghrébins, ayant commis des délits sur notre territoire. Il est attendu des mesures sur le plan fédéral en matière d'accords de réadmission. En 2014, les processus de travail de la brigade de lutte contre la migration illicite ont été entièrement revus afin d'augmenter l'efficacité du traitement des dossiers de renvoi. Le nombre de renvois traités par cette brigade a ainsi augmenté de 40% entre 2013 et 2014, passant de 658 en 2013 à 1068 en 2014.

L'année 2015 s'est inscrite dans la même tendance : augmentation de 34% des renvois (1'427). Les renvois comprennent tant des rapatriements que des acheminements vers d'autres autorités en Suisse.

795 ordres de mise en détention administrative ont été prononcés durant l'année 2015, en augmentation de 61.5% (492 en 2014, 364 en 2013, 436 en 2012 et 337 en 2011).

Au départ de l'aéroport, 2'054 personnes (dont 1'076 dépendant de Genève) ont été rapatriées, soit une hausse de 21.5%.

Rapatriements effectués par la police

	Nombre	variation annuelle
2007	1'231	--
2008	1'332	8.2%
2009	1'693	27.1%
2010	1'166	-31.1%
2011*	1'644	41.0%
2012	1'715	4.3%
2013	1'844	7.5%
2014	1'690	-8.4%
2015	2'054	21.5%

Données révisées, mise en conformité Schengen dès 2011

Perspectives 2016

Mise en place du premier vol FRONTEX au départ de Genève.

Création du pôle renvoi au sein de la police : la nouvelle brigade des renvois BRE (issue de l'ancienne brigade de lutte contre la migration illicite - BLMI - de la police judiciaire) est subordonnée à la PSI.

Transfert et création d'un pôle juridique à l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Création au 01.01.2016 de la nouvelle brigade de lutte contre la traite des êtres humains et de la prostitution illicite (BTPI) au sein de la police judiciaire afin de renforcer la lutte contre la traite des êtres humains au sens large. La nouvelle brigade est composée du groupe prostitution jusque-là intégré à la brigade des mœurs (BMOE), du groupe de lutte contre la criminalité itinérante (GRCI) et d'une partie des inspecteurs de l'ex brigade de lutte contre la migration illicite (BLMI).

La BTPI a pour mission d'assurer la mise en œuvre et l'application de la Loi sur la Prostitution (LProst), conformément aux recommandations de l'audit de la Cour des Comptes, et de lutter contre toutes formes de criminalité en lien avec la police des étrangers (exploration de la force de travail, mariages blancs, établissements sans autorisation, infraction à la LEtr, criminalité itinérantes, trafic de migrants, etc).

GERER LES INFRACTIONS AUX LOIS ET DISPOSITIONS CANTONALES

Mendicité

Les réquisitions et interventions pour mendicité augmentent de près de 38% en 2015. Au cours de la période récente, c'est le volume 2014 qui paraît particulièrement bas.

Réquisitions et interventions pour mendicité

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Réquisitions et interventions	557	1'908	2'684	1'551	1'740	1'349	1'860	37.9%

En 2015, le nombre de contraventions pour mendicité émises par la police cantonale et par la police municipale en Ville de Genève augmente fortement. La tendance est encore plus marquée dans les autres communes, sur des volumes qui restent modestes.

Contraventions pour mendicité

	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Police cantonale	1'954	1'580	1'462	2'119	44.9%
APM Ville de Genève	2'002	2'642	2'274	3'242	42.6%
APM - autres communes	104	39	121	224	85.1%
Total	4'060	4'261	3'857	5'585	44.8%

Les opérations visant à lutter contre les installations pérennes de campements dans les parcs, le long du Rhône et de l'Arve se sont poursuivies. La police de proximité a en outre procédé à douze opérations de ramassage (VENUS) dans les campements de la population flottante. 24,34 tonnes de matériel ont été débarrassées (22,43 tonnes en 2014 et 27,14 en 2013). La baisse constatée par rapport à 2011-2014 se prolonge, quoique de manière moins marquée.

Loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) et Loi sur la vente à l'emporter de boissons alcooliques (LVEBA)

Collaboration avec le Scom notamment en lien avec l'application de la LVEBA. Six cas de fermeture d'établissements publics en 2015 pour un total de 144 jours.

Perspectives 2016

La police de proximité est chargée d'organiser des actions régulières pour le ramassage des campements sauvages.

Des opérations ciblées sur les problématiques ponctuelles détectées en lien avec la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) et la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (LVEBA) seront lancées.

ASSURER LE CONVOYAGE ET LA SURVEILLANCE DES DETENUS

Dans un autre registre, le détachement de convoyage et de surveillance (DCS) a assuré 26'198 transports de détenus entre les divers établissements de détention et les instances judiciaires, policières et médicales, en recul de près de 8%.

Transports et surveillances de détenus

	2014	2015	Variation 2014/2015
Transports de détenus	26'180	24'198	-7.6%
- dont assurés par Securitas	11'245	13'509	20.1%
Surveillances de détenus au Palais de justice	6'150	5'592	-9.1%
Surveillances de prévenus au Vieil hôtel de police	5'965	6'042	1.3%
Transports de prévenus à partir des postes de police	2'705	3'891	43.8%
Surveillances de détenus au Ministère public	2'943	2'623	-10.9%
Escortes d'ambulance	92	73	-20.7%
Rotations à l'hôpital	803	675	-15.9%
Convoyages médicaux	2'709	2'673	-1.3%

PROTECTION DE L'ETAT ET DU MILIEU INTERNATIONAL

La sécurité du milieu international porte sur deux aspects distincts. Tout d'abord la protection du milieu aéroportuaire puis la sécurité du milieu diplomatique (organisations internationales, ambassades et consulats), qu'il s'agisse de la gestion de réceptions diplomatiques, de protection de personnalités ou de surveillance des sites en fonction du degré de menace identifié par la Confédération.

GARANTIR LA SECURITE DU MILIEU INTERNATIONAL

Evénements, réalisations 2015

Pour rappel, quelques données générales liées à la protection de la Genève internationale :

60 objectifs surveillés dont :

- 48 par des patrouilles motorisées PADIS (patrouilles diplomatiques par des policiers de la PSI) et OBDIGAS (objectifs diplomatiques gardés, mission effectuée par des ASP3);
- 12 sites par des plantons fixes (49 policiers, 64 plantons ASP3, 37 militaires pour deux sites et 15 agents Securitas).

Gestion de diverses manifestations (taxis, grèves syndicales).

Mise en place de deux ilotiers PSI dédiés aux 88 commerces et partenaires de l'aéroport.

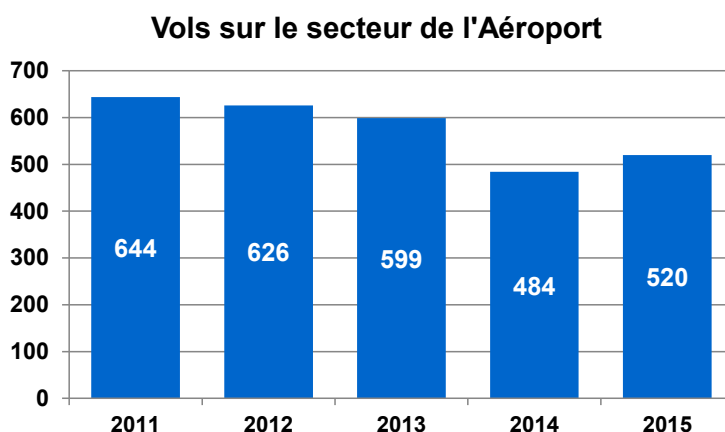
Suite aux attentats de Paris, mise en place et renforcement de nos dispositifs, six sites supplémentaires surveillés (BATACLAN).

Formation d'assistants de sécurité publique (ASP3) ainsi que transfert d'ASP3 du détachement de convoyage et de sécurité (DCS) en renfort des effectifs de la PSI pour la protection des missions diplomatiques (AMBA CENTRO). Mise en place des patrouilles OBDIGA (objectifs diplomatiques gardés) effectuées par des ASP3.

CONTRIBUER A LA SECURITE DE L'AEROPORT

Il est constaté une baisse des saisies de cocaïne à l'aéroport de Genève. Cette diminution est due au changement de typologie des mules. Il apparaît aussi que les trafiquants évitent de passer par Genève pour importer la cocaïne.

Les vols sur le secteur de l'aéroport augmentent de 7.5% en 2015 par rapport à 2014. Cette augmentation doit être mise en relation avec l'évolution favorable depuis 2011 et la fréquentation du site.



Perspectives 2016

Aéroport

Poursuite de la mise en place de l'accord Genève Aéroport-Police avec la volonté de développer une politique globale de sécurité sur l'ensemble du site aéroportuaire.

Poursuite jusqu'en 2017 de la relève de l'armée sur le dispositif AMBA CENTRO avec le déploiement d'ASP3. Projet d'augmenter le nombre de patrouilles diplomatiques (PADI), soit 24 ASP3 supplémentaires.

POLICE ADMINISTRATIVE

Cette prestation recouvre divers domaines :

- délivrer des attestations et des autorisations, soit les attestations de dépôt de plainte, les copies de rapports et de plans d'accidents ainsi que la délivrance de certificats de bonne vie et mœurs. Cela concerne également la gestion des autorisations pour agents de sécurité privés et la gestion des armes;
- exécuter les tâches de police mortuaire;
- fournir les prestations en matière d'objets trouvés et de garde-meuble.

Evénements, réalisations 2015

En 2015, la police a traité 163'663 pièces diverses, soit une baisse de 11% (184'045 pièces en 2014 et 177'57 pièces en 2013).

Délivrance de documents et autres prestations

	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Autorisations parentales	2'795	2'254	2'201	-2.4%
Attestations et copies de rapport gratuites	1'275	1'433	1'164	-18.8%
Attestations et copies de rapport payantes	2'136	1'875	1'658	-11.6%
Attestations pour perte, vol et destruction de documents officiels			5'618	
Certificats de bonne vie et mœurs (CBVM)	5'443	4'949	4'630	-6.4%
Prestation du service des armes, explosifs et autorisations (SAEA)	502	496	612	23.4%

Les attestations et copies de rapport sont délivrées gratuitement aux assurances à certaines conditions prévues dans la législation sur l'assurance-accidents. Dans les autres cas, ces documents sont facturés. La demande pour ce type de documents est en baisse en 2015 par rapport à l'année précédente. Les attestations pour perte, vol et destruction de documents d'identité suisse sont délivrées par la police depuis le mois de mars 2015. Auparavant, cette prestation était assurée par l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) et les communes.

Les prestations du service des armes, explosifs et autorisation (SAEA) ont été estimées sur la base des factures émises. La progression en 2015 reflète une plus grande activité liée au contexte sécuritaire mondial qui se traduit par une hausse des demandes pour des agents de sécurité fixes ou temporaires et pour des permis de port d'armes.

Le service cantonal des objets trouvés, des évacuations et du garde-meubles ont été regroupés au 1^{er} janvier 2014. Aucune vente aux enchères pour le secteur des objets trouvés n'a été organisée en 2015. Les horaires de ce secteur ont été adaptés en 2015 pour mieux répondre aux attentes et éviter des déplacements inutiles aux usagers (réponse au téléphone le matin, accueil du public l'après-midi). Il en résulte une baisse d'affluence aux guichets. Le transport des objets trouvés a été sécurisé dans le cadre de la nouvelle solution de transport mise en place (courrier interne de l'Etat de Genève).

Perspectives 2016

Pour le Service cantonal des objets trouvés des évacuations et du garde-meubles, il s'agira de finaliser l'analyse des prestations, l'analyse des processus et l'expression des besoins dans le but de remplacer à moyen terme l'outil informatique. Dans ce contexte, il conviendra d'affiner le dispositif en ligne et les possibilités de contact virtuel pour offrir de nouvelles prestations. Les besoins futurs pour le secteur des évacuations et du garde-meubles devront également être analysés, dans l'optique du déménagement de ce service, le bâtiment qu'il occupe provisoirement étant voué à la démolition dans un délai maximum de deux ans.

AMENDES ET ORDONNANCES PENALES

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le service des contraventions est l'autorité pénale en matière contraventionnelle selon l'article 357 du code de procédure pénale et acquiert les attributions du Ministère public. N'étant plus une autorité administrative, les modifications de ses missions ont eu comme conséquences d'impacter le service tant au niveau organisationnel que métier.

A ce titre, un secteur juridique a été créé en août 2012 et renforcé depuis, afin notamment de traiter des cas complexes d'opposition, d'administrer des preuves supplémentaires, de rédiger et contrôler toutes les ordonnances pénales de maintien valant acte d'accusation. Par ailleurs, le service des contraventions est habilité à transformer les amendes en peine privative de liberté de substitution.

L'émission des amendes d'ordre relève des dispositions liées à la loi sur la circulation routière et ses dispositions connexes. Il s'agit pour une part d'une activité répressive – contrôle du stationnement, respect de la signalisation routière, contrôle de la vitesse et dénonciation des infractions par exemple lors d'accidents (y compris contraventions). A cet aspect répressif s'ajoute un élément essentiel qui relève de la prévention ou de la dissuasion.

La police émet d'autres contraventions qui relèvent du code pénal, des dispositions pénales d'autres lois fédérales (lois sur les stupéfiants, sur les étrangers, sur l'AVS, etc.) ou de dispositions cantonales (loi pénale genevoise et règlements connexes : par exemple bruit, mendicité).

Le traitement subséquent du constat de l'infraction (taxation et recouvrement) incombe en particulier au service des contraventions, autorité pénale. Ce service traite des contraventions émanant d'autres services de l'Etat et d'autres collectivités publiques, en particulier les communes.

Événements, réalisations 2015

Contrôle automatique du trafic

Le nombre de véhicules contrôlés automatiquement retrouve le niveau de 2013. La proportion de véhicules en infraction progresse fortement. En 2012, un nouveau logiciel de traitement a été introduit, ce qui a augmenté l'efficacité de la brigade du trafic, visible dès 2013. Par ailleurs, du personnel supplémentaire a également contribué à l'amélioration du traitement.

Contrôle automatique du trafic

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Véhicules contrôlés (radars fixes et mobiles, signaux lumineux)	43'115'265	44'677'281	54'331'537	47'995'803	53'794'638	12.1%
Véhicules en infraction (radars fixes et mobiles, signaux lumineux)	176'629	173'870	234'134	331'182	479'485	44.8%
% de véhicules en infraction	0.41%	0.39%	0.43%	0.69%	0.89%	

Contrôle automatique du trafic: types de faute

	2014	2015	Variation 2015/2014
Amendes d'ordre	318'873	466'241	46.2%
Ordonnances pénales émises par le service des contraventions	9'168	9'920	8.2%
Délits simples	3'034	3'324	9.6%
Actes de mise en accusation	53	61	15.1%
Délits de chauffards	54	82	51.9%
Total	331'182	479'628	44.8%

Outre les amendes d'ordre, on constate que les délits dits de chauffards augmentent également fortement, certes sur des volumes incomparables. Ces délits sont inscrits à l'article 90 de la loi sur la circulation routière. Les limites sont fixées à l'alinéa 4 :

- d'au moins 40 km/h, là où la limite était fixée à 30 km/h;
- d'au moins 50 km/h, là où la limite était fixée à 50 km/h;
- d'au moins 60 km/h, là où la limite était fixée à 80 km/h;
- d'au moins 80 km/h, là où la limite était fixée à plus de 80 km/h.

L'alinéa 3 détermine la sanction, soit une peine privative de liberté d'un à quatre ans.

Service des contraventions

Le nombre d'amendes d'ordre traitées par le service des contraventions (SDC) augmente de plus de 28%.

Le meilleur encadrement du secteur a permis une augmentation de 7% des saisies manuelles (167'734 saisies) avec une diminution de 30% des ETP (maladie, non remplacement des chômeurs). Suite à l'entrée en vigueur du nouveau barème de taxation (modifié en collaboration avec le Ministère Public et en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2015) impliquant une codification à tarif fixe pour la majorité des infractions contractuelles et permettant l'automatisation, la fonction de taxateur a disparu. La compétence concernant les rapports de contravention relatifs à l'OIP (ordonnance fédérale sur l'affichage des prix) et la LHOM (loi sur les horaires d'ouverture des magasins) a été transférée au SDC.

En 2015, les poursuites pénales engagées ont permis de transmettre au service d'application des peines et des mesures (SAPEM) des affaires pour un montant de CHF 1'700'000.00.

Tous les modèles de courriers, marches à suivre et directives ont été formalisés et ce secteur est aujourd'hui complètement opérationnel.

Concernant les actes de défaut de bien, le SDC les transférait initialement au Service Contentieux de l'Etat. Depuis 2015, c'est l'Administration fiscale cantonale qui est en charge du recouvrement de ces créances.

Mise en place de nouvelles procédures et augmentation de l'efficacité du SDC

La procédure d'invitation à payer concernant les corps diplomatiques (CC/CD) a permis d'encaisser CHF 150'000.00 supplémentaires. Les échanges automatiques avec ACI (plaques d'immatriculation italiennes) mis en production en juin 2015 ont permis l'encaissement de CHF 450'000.00 sans augmentation d'ETP.

Concernant les processus métier, un module de paiement par carte de crédit a été mis en place qui permet au public de payer les amendes d'ordre (AO), les ordonnances pénales (OP) et les bordereaux après jugements (BAJ) par internet.

Activités du service des contraventions

		2014	2015	Variation 2015/2014
Enregistrement	Amendes d'ordres	772'741	990'548	28.2%
	Contraventions - dénonciations	142'644	136'280	-4.5%
	Décisions de justice	12'092	14'059	16.3%
Condamnation	Ordonnances pénales	184'422	181'725	-1.5%
	Opposition	5'630	8'296	47.4%
	Nouvelles décisions (suite opposition)	3'783	7'562	99.9%
Contact usagers	Correspondances / courriels reçus	20'565	24'486	19.1%
	Guichets / téléphone	44'690	42'496	-4.9%
	Consultations internet	205'081	281'824	37.4%
Recouvrement	Procédures de poursuite engagées	32'591	31'230	-4.2%
	Procédures pénales engagées	1'479	1'800	21.7%
Financier	Facturation (chiffre d'affaire)	105'060'038.00	126'279'152.00	20.2%
	Encaissements	65'133'193.00	73'986'619.00	13.6%

Perspectives 2016**Service des contraventions**

Le SDC enregistre une augmentation de la volumétrie globale des affaires entrantes de 2012 à 2015, qui est passée de 593'652 à 1'140'887, soit une augmentation de 92%. Une étude a été effectuée afin de mettre en avant le manque de personnel au sein du SDC par rapport au nombre de dossiers entrants. Un projet de loi d'investissement de 1,2 million qui doit permettre l'automatisation de certains processus et augmenter le nombre de dossiers traités a été voté le 29 janvier 2016. Ce projet de loi est à mettre en relation avec 13 postes supplémentaires inscrits au budget 2016 qui sont en attente de validation.

PILOTAGE OPERATIONNEL

Cette prestation recouvre les domaines relevant du management et de la conduite de la police. Il s'agit notamment des activités suivantes :

- gouvernance stratégique et administrative;
- planification budgétaire et financière;
- planification et gestion des ressources humaines;
- planification et gestion en matière de bâtiments, de véhicules et de logistique;
- planification et gestion en matière de sécurité de l'information, de systèmes d'information et de télématique.

ASPECTS ORGANISATIONNELS

Événements, réalisations 2015

POLICE 2015

Suite à l'expérience-pilote du poste de proximité de Carouge, l'organisation de ce poste a été pérennisée.

Le bilan positif du test d'un nouvel horaire de police-secours a conduit au maintien de cet horaire dans les deux postes-pilotes : poste de Rive et poste de Blandonnet. L'extension de cet horaire à d'autres postes dépend de l'évolution des effectifs au cours des prochaines années.

La première école de police unique prêtera serment le 23 mars 2016.

Les réalisations suivantes ont été menées à bien ou ont fortement avancé :

- travaux préparatoires dans le cadre de RHODANIUS, formation pour le brevet fédéral de policier à l'académie de police à Savatan;
- mise en place des évaluations de compétences en lien avec la carrière et la prise de grade;
- rédaction des règlements d'application de la Loi sur la police votée le 8 mars 2015;
- travaux préparatoires, notamment sur le plan logistique et informatique, en vue de l'entrée en vigueur de la LPol;
- premiers travaux sur la carte stratégique de la police;
- création du service de contrôle et de gestion de la police (SCGP).

Perspectives 2016

Entrée en vigueur de la LPol

Mise en place de la structure selon la nouvelle LPOL (entrée en vigueur le 1^{er} mai 2016) et de ses règlements, ainsi que :

- déployer le port du matricule et les nouveaux grades;
- déployer la nouvelle charte graphique;
- mettre en place la nouvelle gouvernance;
- entrée en fonction des nouveaux chefs de service de la police routière, de la police de proximité, de police-secours et de la police internationale.

Poursuivre la formation ADN Management (cadres intermédiaires).

Opération Pol MAX Ad MIN

Outre la poursuite des plans d'action visant à rationaliser les processus et les procédures, ainsi que le remplacement de policiers par des collaborateurs administratifs, là où des compétences policières ne sont pas requises, une campagne Pol MAX Ad MIN 2.0 sera déclenchée afin d'identifier de nouvelles sources de rationalisation et d'économies.

RECRUTEMENT, FORMATION, SOUTIEN ET SYSTEMES D'INFORMATION

Ce domaine concerne des activités internes à la police qui relèvent des infrastructures au sens large du terme, puisque cela porte tant sur les ressources humaines, le recrutement ou la formation de base et continue, que sur les systèmes d'information.

Événements, réalisations 2015

Présence pour la promotion du recrutement et/ou des conseils de prévention lors des événements suivants :

Recrutement

Au total, 38 événements ont été organisés. Il s'agit de :

- portes-ouvertes au centre de formation de la police - 6 sessions - 110 personnes;
- soirées d'orientation sur les métiers de la police - 5 sessions - 133 personnes;
- stages en immersion - 12 sessions - 120 personnes;
- présentations dans les collèges, écoles de commerce, etc. - 8 sessions - plus de 520 personnes;

- la journée « zoom métiers » sur les métiers de la sécurité à l'office de la formation professionnelle et continue - le 25 février 2015 - 320 visiteurs;
- le Forum Uni-emploi à l'Université de Genève - le 25 novembre 2015;
- le salon du Livre - place de la formation - 29 avril au 3 mai 2015 - 95'000 visiteurs;
- la journée de la police - 4 octobre 2015 - 1'500 visiteurs;
- la journée UGPS (union genevoise des partenaires de la sécurité) - 5 septembre 2015;
- la cité des métiers du 3 au 8 novembre 2015 - 77'000 visiteurs - 1er prix du meilleur stand;
- la journée portes-ouvertes à Savatan - 14 novembre 2015 - 220 visiteurs.

La stratégie de promotion repose pour l'année 2015 essentiellement sur une offre diversifiée et soutenue durant toute l'année. Il a été proposé en moyenne plus de 3 événements par mois, appuyés par la nouvelle campagne de communication "devenez.ch" qui a été lancée le 8 septembre 2014. Sur l'ensemble de l'année 2015, nous avons consacré 48 jours pour la promotion des métiers auprès de notre public.

A cela s'ajoute la mise en place d'autres projets tels que les modules de préparation aux examens de recrutement et la réalisation de supports multimédias. De plus, dans le cadre de la politique de proximité mise en place pour fidéliser notre clientèle, cette année encore, près d'une centaine de candidats potentiels ont bénéficié d'un entretien avec le responsable marketing personnel.

Prévention Séniors : GE_veille sur nos aînés

Le dispositif séniors, labellisé GE_veille sur nos aînés, s'est poursuivi. Sur le plan interne, un monitoring quotidien automatisé des séniors victimes a été mis en place et des réunions mensuelles de coordination ont lieu. La brigade des vols et incendies, en collaboration avec la police de proximité du secteur, ainsi que des agents de police municipale, a effectué seize présentations devant un parterre d'aînés. Deux actions PREDIRE "Séniors" visant en particulier le comportement des cyclistes ont eu lieu à la fin de l'année 2015. Par ailleurs, la police de proximité a collaboré avec la section genevoise de l'ATE pour une série de présentation sur la sécurité routière et la protection des aînés.

Des messages de prévention ont été diffusés via nos réseaux de partenaires, en particulier PharmaGenève et les soins infirmiers à domicile lors de séries visant particulièrement les aînés (vols à la fausse qualité, en particulier les faux neveux, arnaque aux matelas, vols par astuce "au rétroviseur"). Les médias ont également relayé l'information.



Formation

45 candidats genevois ont obtenu le brevet fédéral de policiers en mars 2015 et 12 autres en septembre 2015.

Systemes d'information

Renouvellement du central téléphonique et mise à jour du système d'aide à l'engagement au profit du 117, 112 et 144.

Poursuite des travaux préparatoires pour adapter la structure informatique à la nouvelle organisation Police 2015.

Perspectives 2016

Recrutement

Poursuite du concept de recrutement commun autour des métiers de la sécurité : policiers, assistants de sécurité publique et agents de détention.

Identification de nouvelles opportunités pour aller à la rencontre de candidats potentiels.

Prévention

Diffusion de recommandations et de bonnes pratiques dans le cadre de la prévention des cambriolages, en partenariat avec les associations professionnelles.

Poursuite du concept *GE_veille* avec sa nouvelle déclinaison "*GE_veille* sur nos aînés".

La coordination des campagnes de prévention sur le plan romand va se poursuivre avec quatre campagnes communes ayant pour thèmes les cambriolages, les vols et la prévention des accidents de la circulation.

Plusieurs présentations de prévention de la criminalité sont d'ores et déjà prévues au sein de représentations diplomatiques.

Systemes d'information

Renforcement des capacités en informatique mobile (par exemple consultation des bases de données fédérales sur les smartphones).

2016 : LES AXES PRINCIPAUX

Maintenir la vigilance et renforcer nos moyens

- Depuis 2011, la police genevoise en enregistré de beaux succès en matière de réduction de la criminalité;
- le bilan 2015, s'il continue d'être positif par la diminution des vols, marque également une forme de tassement;
- par ailleurs, le taux pour 1'000 habitants des infractions reste élevé à Genève comme le montrent les diverses comparaisons sur le plan suisse.

Cela démontre, si besoin était, que les succès ne sont jamais acquis. La vigilance doit être permanente face à la criminalité qui évolue. Cette dernière nécessite des efforts soutenus et coordonnés.

Axes stratégiques et opérationnels

En cohérence avec les objectifs donnés par le Conseil d'Etat et le Ministère public en matière de politique criminelle, les objectifs stratégiques et opérationnels de la police viseront à :

- renforcer les capacités d'analyse, notamment sur le plan du renseignement, et favoriser l'échange d'information en particulier sur le plan romand et transfrontalier;
- assurer une coordination des opérations, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, coordination interne à la police genevoise et externe avec les partenaires suisses et français;
- mener des opérations de police intensive, en particulier contre la violence sur la voie publique et contre le trafic de drogue;
- renforcer la présence visible de sorte à lutter contre toute forme d'appropriation de l'espace public et protéger la population;
- augmenter les compétences en matière d'enquête judiciaire, en lien avec l'exploitation du renseignement technique et forensique;
- augmenter les compétences et les ressources en analyse numérique pour lutter contre la criminalité informatique;
- développer les partenariats de sécurité de proximité;
- poursuivre les actions dans le domaine de la sécurité routière;
- lutter contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions.

Ces objectifs ont pour but de maintenir la pression et d'ancrer durablement les résultats positifs enregistrés ces deux dernières années. Les opérations et actions se déclineront en fonction des typologies d'auteurs, des catégories de victimes et de délits.

La réorganisation de la police s'inscrit pleinement dans cet objectif, en renforçant les services opérationnels, en améliorant les processus et à terme en augmentant les effectifs.

Objectifs 2016

- Renforcer la collaboration avec les partenaires de la sécurité et de l'action sociale;
- renforcer les moyens et consolider les processus de la police cantonale pour soutenir la mise en œuvre de la LPOL;
- développer davantage les approches préventives;
- renforcer les compétences managériales des chefs à tous les niveaux;
- étudier l'extension de la vidéoprotection (bilan de l'expérience-pilote à l'automne 2016).

DIVERS INDICATEURS STATISTIQUES

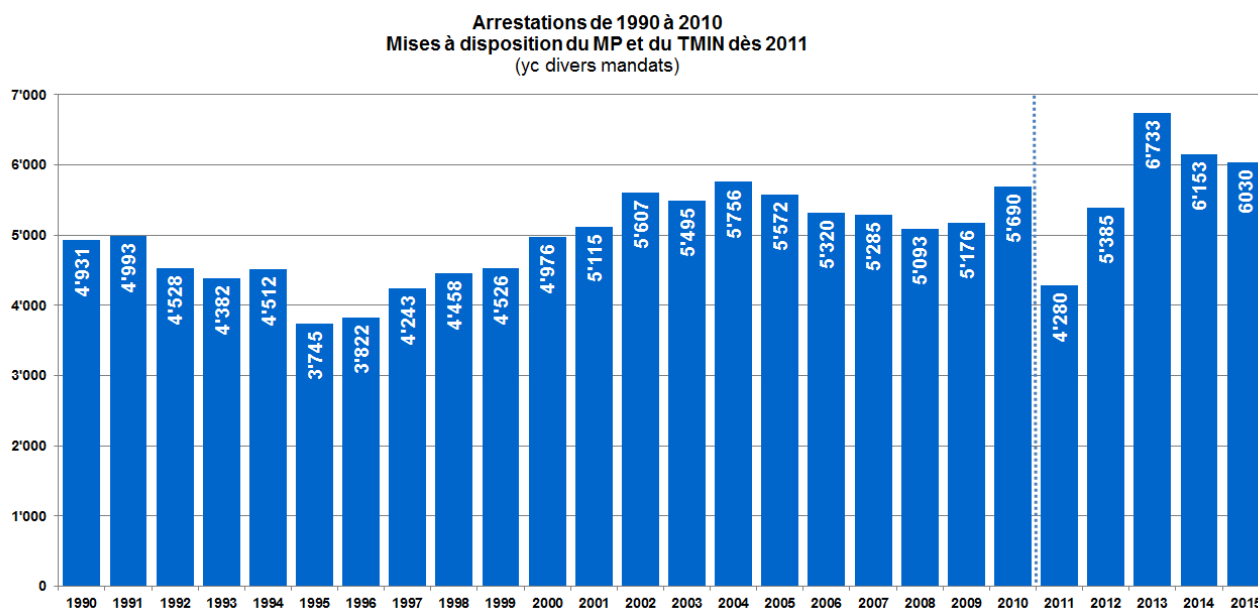
Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Variation 2015/2014
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général du Code pénal	55 244	23,6%	58 800	23,8%	6%
Total vie et intégrité corporelle	2 076	90,4%	2 110	87,2%	2%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	100,0%	4	100,0%	33%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	30	96,7%	32	90,6%	7%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	28	82,1%	33	57,6%	18%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 095	93,3%	1 188	88,0%	8%
Total patrimoine	44 033	13,3%	45 179	12,7%	3%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	26 032	10,5%	23 890	10,6%	-8%
dont vol par effraction	6 184	12,9%	4 944	11,7%	-20%
dont vol à l'arrachée	537	6,7%	446	7,4%	-17%
Vol de véhicule (Art. 139)	4 869	2,7%	4 722	3,2%	-3%
Brigandage (Art. 140)	355	27,9%	342	28,1%	-4%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 261	10,8%	5 487	12,6%	4%
Escroquerie (Art. 146)	565	59,8%	620	48,9%	10%
Extorsion et chantage (Art. 156)	31	80,6%	43	74,4%	39%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	77	100,0%	93	100,0%	21%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 280	89,1%	1 514	90,6%	18%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	183	82,5%	209	86,6%	14%
Total liberté	5 526	39,5%	6 770	32,4%	23%
Menaces (Art. 180)	867	93,9%	979	94,2%	13%
Contrainte (Art. 181)	123	91,1%	128	96,9%	4%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	14	92,9%	17	100,0%	21%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	20	100,0%	28	85,7%	40%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	349	79,1%	693	39,7%	99%
Total intégrité sexuelle	429	84,1%	517	85,9%	21%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	66	84,8%	72	94,4%	9%
Viol (Art. 190)	45	68,9%	35	77,1%	-22%
Exhibitionnisme (Art. 194)	28	50,0%	50	66,0%	79%
Pornographie (Art. 197)	31	87,1%	29	96,6%	-6%
Total danger collectif	172	28,5%	189	21,7%	10%
Incendie intentionnel (Art. 221)	146	28,1%	132	18,9%	-10%
Total autorité publique	679	99,0%	1 404	99,0%	107%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	140	97,1%	267	98,5%	91%
Total administration de la justice	128	96,1%	141	98,6%	10%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	22	86,4%	19	100,0%	-14%
Autres infractions du Code pénal	921	87,6%	976	81,6%	6%

Titres du Code pénal et sélection d'infractions : évolution 2008 - 2015

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total général du Code pénal	60 381	63 905	61 910	72 821	66 423	59 170	55 244	58 800
Total vie et intégrité corporelle	2 727	2 671	2 468	2 248	2 084	2 039	2 076	2 110
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	10	8	6	6	7	6	3	4
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	20	43	38	23	42	25	30	32
Lésions corporelles graves (Art. 122)	48	41	38	34	32	25	28	33
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 659	1 527	1 283	1 209	968	1 109	1 095	1 188
Total patrimoine	47 797	51 161	49 617	60 716	55 009	48 195	44 033	45 179
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	28 800	29 798	29 274	37 794	33 647	28 879	26 032	23 890
dont vol par effraction	5 937	6 463	6 799	8 098	7 322	6 060	6 184	4 944
dont vol à l'arrachée	468	611	698	895	769	739	537	446
Vol de véhicule (Art. 139)[1]	3 456	5 256	4 422	4 779	5 016	4 601	4 869	4 722
Brigandage (Art. 140)	470	617	552	563	546	576	355	342
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	6 628	6 313	6 551	7 118	6 163	5 960	5 261	5 487
Escroquerie (Art. 146)	476	495	396	517	437	559	565	620
Extorsion et chantage (Art. 156)	22	25	26	22	25	36	31	43
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	195	255	237	190	214	125	77	93
Total honneur, domaine secret ou privé	1 293	1 445	1 232	1 145	1 124	1 217	1 280	1 514
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	246	240	206	167	195	170	183	209
Total liberté	6 147	6 274	6 476	6 700	6 121	5 471	5 526	6 770
Menaces (Art. 180)	1 076	1 041	994	853	827	816	867	979
Contrainte (Art. 181)	96	88	86	87	70	99	123	128
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	4	4	3	11	9	14	17
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	32	20	35	17	20	19	20	28
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	373	440	358	276	262	278	349	693
Total intégrité sexuelle	451	464	350	325	348	397	429	517
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	90	113	57	71	66	64	66	72
Viol (Art. 190)	83	68	41	35	47	33	45	35
Exhibitionnisme (Art. 194)	24	43	25	35	30	28	28	50
Pornographie (Art. 197)	40	36	27	24	19	42	31	29
Total danger collectif	153	198	164	224	189	131	172	189
Incendie intentionnel (Art. 221)	124	158	140	192	154	105	146	132
Total autorité publique	576	555	600	429	536	606	679	1 404
Violence ou menace contre foncion. (Art. 285)	176	185	194	138	142	160	140	267
Total administration de la justice	142	135	149	107	131	126	128	141
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	41	41	44	26	31	22	22	19
Autres Code pénal	1 095	1 002	854	927	881	988	921	976

Arrestations - dès 2011, mises à disposition



Les données ci-dessus comprennent dès 2011, les ordres de mises à disposition du ministère public et du tribunal des mineurs (soit le 93% du total), auxquels s'ajoutent les mandats confédérés et internationaux, les mandats d'amener du ministère public et de commissaires (selon l'ancien code de procédure pénal) et l'exécution d'avis de recherche en vue d'arrestation.

On enregistre un recul de 2% en 2015 par rapport à 2014. Le volume reste à un niveau élevé, au troisième rang depuis 1990.

Inspection générale des services (IGS)

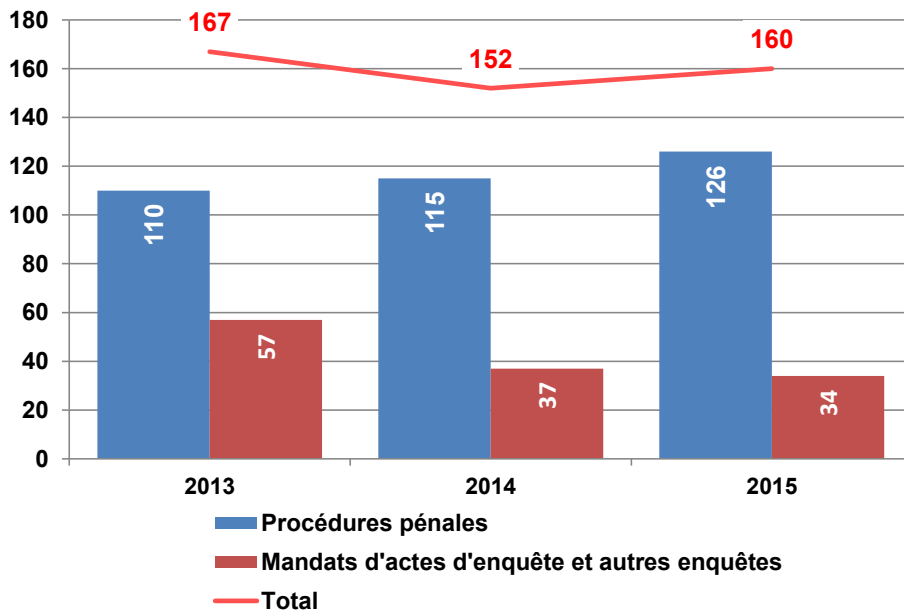
L'IGS a traité 126 nouvelles procédures pénales, en augmentation de 9,5%. 94 nouvelles procédures concernent la police cantonale, tous services confondus et représentent 82% du total. 34 procédures ont été ouvertes contre des fonctionnaires de l'office cantonal de la détention et 13 contre des APM. Voir les graphiques ci-après.

Le premier motif des nouvelles procédures est l'usage abusif (présumé) de la contrainte.

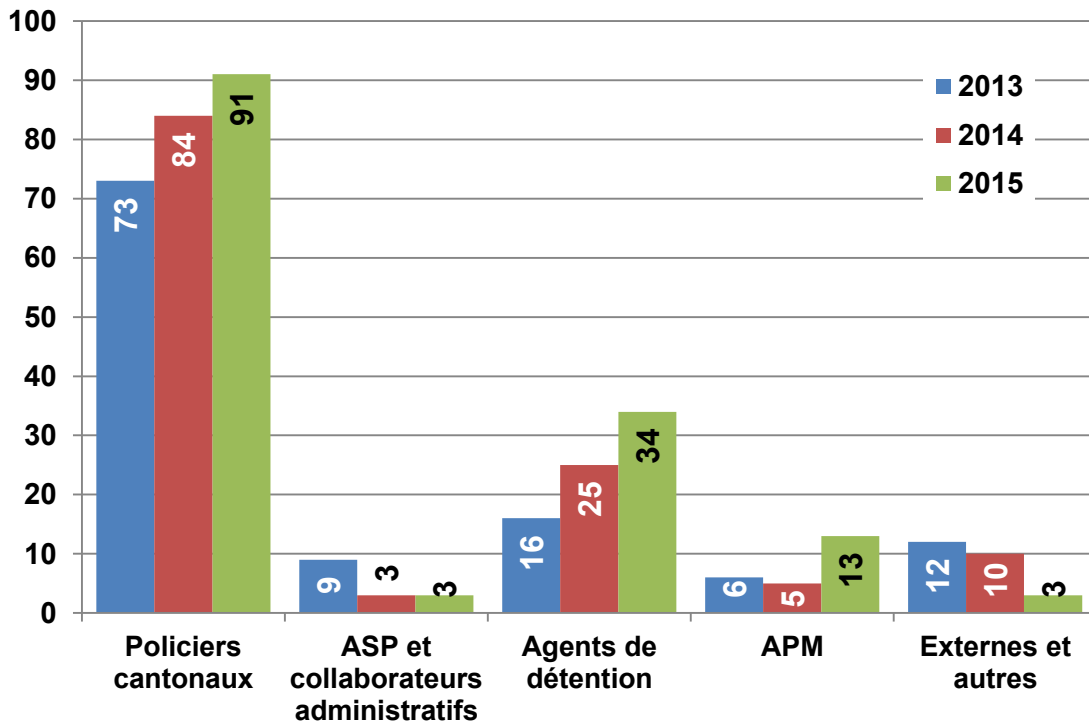
D'une manière générale, le nombre de procédures traitées par l'IGS reste faible au regard du nombre d'interventions accomplies par les divers intervenants.

L'objectif 2016 de l'IGS vise à mettre en place un outil de controlling pour les cas d'usage de la contrainte et de favoriser les retours d'expérience. Au-delà des enquêtes qui visent des collaborateurs à titre individuel, il s'agit de tirer des enseignements en termes de formation de base et continue, ainsi que d'adaptation éventuelle des normes et tactiques d'intervention.

Nouvelles procédures traitées par l'IGS



Répartition des nouvelles procédures



BILAN SOCIAL DE LA POLICE

Préambule

Chaque jour, près de 2000 collaborateurs se mobilisent pour protéger et servir la population du canton de Genève.

Cela est rendu possible grâce à une institution organisée et forte de collaborateurs volontaires et passionnés pour remplir leur mission à tous les niveaux, que ce soit dans la direction, l'administration, les postes ou sur le terrain au travers d'enquêtes judiciaires et de missions de sécurité publique.

Le bilan de la police cantonale de Genève reflète l'identité des collaborateurs sous la forme d'un véritable capital humain.

Pour ce faire, la direction des ressources humaines de la police, véritable partenaire stratégique de la direction et de ses services opérationnels, développe chaque année des indicateurs, capables non seulement de mesurer la diversité mais aussi de fournir une aide à l'amélioration des processus pour remplir toutes les missions de la police.

Son contenu se veut simple, pratique et efficace.

Robert TANNER, Directeur des ressources humaines

Carte d'identité de la police cantonale

Le profil type du collaborateur est un homme, suisse, âgé de 40 ans, avec une ancienneté de 13 ans et travaillant à 100%.

Nombre de collaborateurs au 31.12.2015

	Total	POL	ASP	ADM	STA
Effectif (nbre)	2013	1398	269	271	75

Répartition des nationalités

	Total	POL	ASP	ADM
Suisse	98.0%	100.0%	87.0%	98.9%
UE et AELE	1.8%	0.0%	11.9%	1.1%
Autre	0.2%	0.0%	1.1%	0.0%

Âge moyen

	Total	POL	ASP	ADM
Moyenne d'âge	40.0	39.0	38.9	46.1

Ancienneté

	Total	POL	ASP	ADM
Ancienneté moyenne	12.9	14.2	7.5	11.4

Temps partiel

	Total général	POL	ASP & ADM
Nbre de temps partiel	122	44	78

Collaborateurs et collaboratrices

Effectif total entre 2011 et 2015

Evolution de l'effectif	Total	POL	ASP	ADM	STA
2011	1831	1344	199	237	51
2012	1883	1368	186	264	65
2013	1920	1382	206	267	65
2014	1948	1382	236	269	61
2015	2013	1398	269	271	75

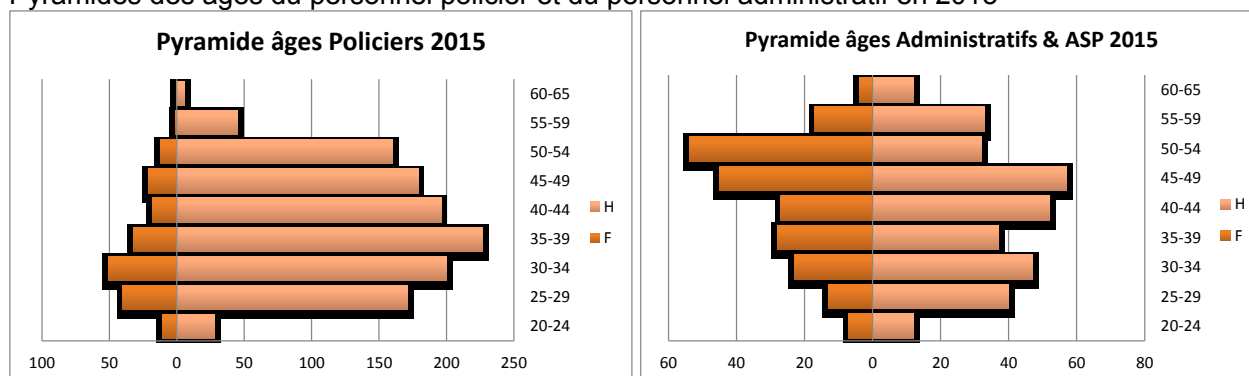
Effectif au 31.12.2015 par sexe

Effectifs par sexe	Total	POL	ASP	ADM	STA
Femmes	423	186	71	147	19
Hommes	1590	1212	198	124	56

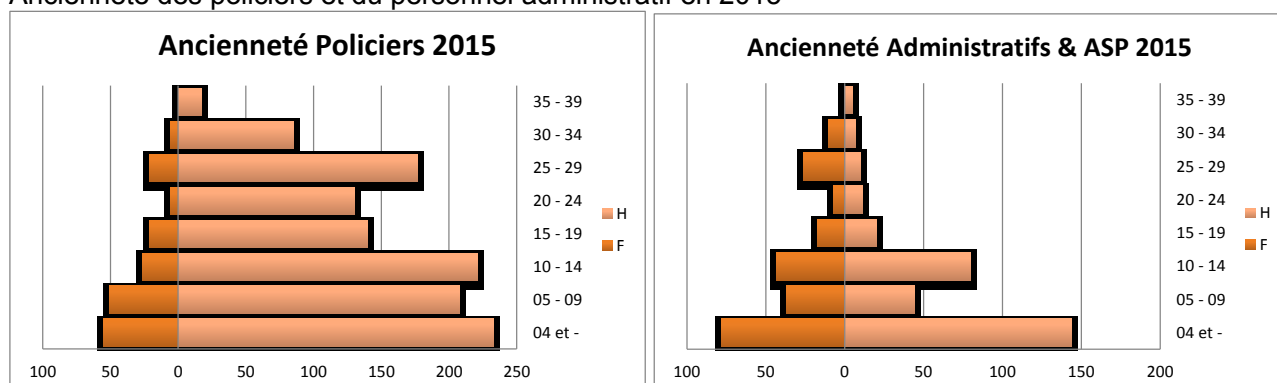
Effectif policier par service au 31.12.2015

Effectifs par sexe	Total	Gendarmerie	Police Judiciaire	Police Internationale	Direction des Opérations	Services Supports
Femmes	186	86	64	13	17	6
Hommes	1212	673	213	159	106	61
Total général	1398	759	277	172	123	67

Pyramides des âges du personnel policier et du personnel administratif en 2015



Ancienneté des policiers et du personnel administratif en 2015



Encadrement

Taux d'encadrement global (policiers, ASP et administratifs) et policiers uniquement

Taux d'encadrement	Total Corps de Police	Total Policiers
Cadres Supérieurs (> cl 22)	3.9%	3.6%
Cadres Intermédiaires	2.9%	3.1%
Collaborateurs (< cl 19)	93.1%	93.3%

Pourcentage par grade¹

	Taux
Officiers supérieurs	3%
Officiers	5%
Sous-Officiers	44%
Collaborateurs	48%

Absentéisme

Taux d'absence total pour maladie et accidents (professionnels et non professionnels) en 2014²

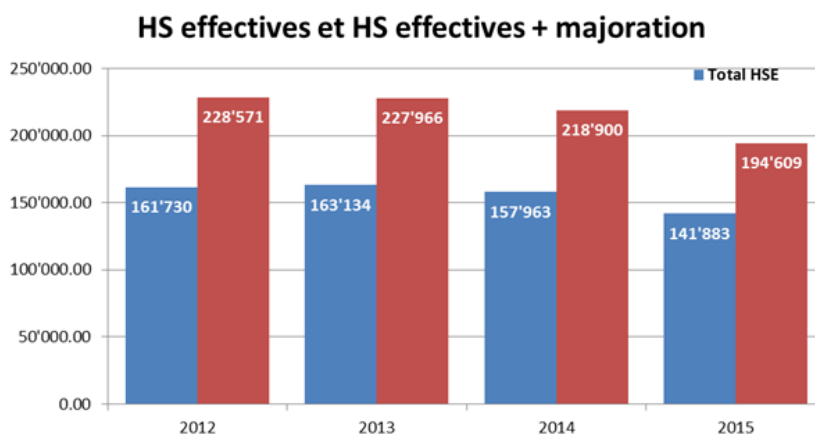
Absences	Taux 2014	Taux 2015
Absences globales du corps de police	5.00%	5.96%
Maladie	3.38%	4.20%
Acc. Prof	0.67%	0.64%
Acc. non prof.	0.89%	0.97%
Maladie pré-mat.	0.05%	0.14%

¹ Seuls les policiers sont considérés dans ce tableau. Les officiers supérieurs sont les grades dès Capitaine et Chef de section, les officiers sont les grades dès Adjudant, Sergent-Major PSI et Chef de brigade remplaçant et les Sous-officiers sont les grades dès Sous-brigadier, Caporal et Chef de Groupe.

² Note : les saisies en 2014 ne comprennent pas les micro-absences, ce qui sous-évalue le résultat global de 0,5% environ.

Heures supplémentaires

Entre 2012 et 2015, les heures supplémentaires effectives diminuent, en particulier de 10.2% en 2015 par rapport à 2014 (de 11.1% si l'on tient compte de l'effet des majorations). Les heures payées (au maximum 200 par année) à fin 2015 se montent 63'384 heures (68'479 heures en 2014) et 207'428 heures (253'803 heures en 2014) ont été reprises.

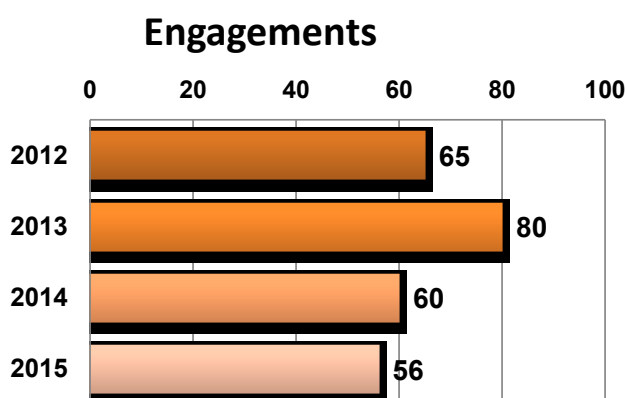


Attractivité de la profession

Le nombre de postulants augmente depuis 2013.

22 jours d'examens pour 781 postulants en 2015 (723 en 2014 et 644 en 2013) pour les tests de français, sport et psychotechniques. Sur 268 entretiens de sélection (285 en 2014, 292 en 2013), 74 candidats (60 en 2014, 80 en 2013) ont été retenus.

Engagements réalisés en fonction de la gestion prévisionnelle des effectifs.



Evaluation des compétences pour les policiers

Evaluation des compétences		2014	2015		
Nombre d'inscrits aux évaluations		100	97		
Nombre de participants en adéquation		82	71		
Taux total d'adéquation		82.0%	73.2%		
<i>- par strate</i>		<i>Nombre</i>	<i>% en adéquation</i>	<i>Nombre</i>	<i>% en adéquation</i>
Officiers supérieurs		37	83.0%	7	85.7%
Officiers		25	84.0%	33	72.7%
Sous-officiers		38	79.0%	57	71.9%

Relations professionnelles et santé au travail

Le service psychosocial comprend la cellule de débriefing, dont le nombre d'interventions augmente chaque année. Son utilité est désormais reconnue et son activation devient beaucoup plus fréquente que par le passé.

La cellule de débriefing du service psychosocial a effectué 28 interventions en 2015 (contre 30 en 2013 et 26 en 2014). Au total, 67 collaborateurs ont été pris en charge (107 en 2014).

Le nombre de collaborateurs qui ont fait appel au service psychosocial est stable en 2015 s'agissant de difficultés psycho-médicales. Il en va de même des conflits interpersonnels (relations professionnelles et problèmes d'ordre privé).

